

EFFROYABLE HECATOMBE

Quatre-vingt-dix personnes perdent la vie dans un accident au chemin de fer électrique le Métropolitain à Paris

Paris, 11.— On sait que cinq hommes et deux femmes ont perdu la vie dans un feu et une panique dans la partie souterraine du chemin de fer électrique Métropolitain hier. On craint que beaucoup d'autres n'aient péri et les pompiers et la police fouillent le tunnel à l'heure qu'il est, (4.25 heures du matin.)

Londres, 11.— Une dépêche de Paris, datée de 5.45 heures dit que beaucoup de personnes ont été tuées dans l'accident au chemin de fer souterrain et qu'on a trouvé onze cadavres. Trois trains vides ont été brûlés et un quatrième était plein de victimes.

Paris, 11.— Vers huit heures, hier soir, un des trains qui voyagent sur l'horlaire de cinq minutes, est resté en panne à la station de Ménilmontant, qui est dans un quartier pauvre de la ville.

Ce train a été vidé et le train qui le suivait a reçu ordre de le pousser aux remises de réparation. En chemin ces deux trains ont pris feu, mais les employés ont réussi à s'échapper.

Pendant ce temps, un train bondé de voyageurs est arrivé à Les Charonnes, la station précédente et les fonctionnaires, voyant la fumée sortir du tunnel, donnèrent l'alarme. Une panique s'en est suivie et les voyageurs se sont bousculés pour sortir de la station. Quelques-uns tentèrent de suivre la voie vers Belleville, où la fumée était suffoquante.

Une demi-douzaine environ de voyageurs en partie suffoqués ont reçu des soins dans une pharmacie voisine de la station. Les pompiers n'ont pu entrer dans le tunnel, à cause de l'épaisse fumée, avant trois heures ce matin.

A cette heure, des milliers de personnes inquiètes s'étaient rassemblées près de la station. Toutes les autorités de la police et du département du feu étaient sur les lieux et l'excitation était intense.

Paris 11.— On a retiré quatre-vingts cadavres des ruines des trains qui ont été détruits par un incendie hier, sur le chemin de fer Métropolitain. On porte à quatre-vingt-dix le chiffre total des victimes.

LA RUSSIE DEMANDE SATISFACTION

Le Tsar exige le chatiment exemplaire de tous ceux qui, de quelque façon, sont responsables de l'assassinat du consul russe

Saint-Petersbourg, 10.—Le Tsar a demandé le chatiment exemplaire non seulement de l'assassin du consul russe à Monastir (qui a été tué la semaine dernière par les gendarmes turcs), mais aussi de tous les fonctionnaires militaires et civils qui ont de quelque façon trahi dans ce crime.

L'assassinat du consul russe à Monastir, M. Rostkowski, le second assassinat d'un consul russe en Macédoine en quelques mois, a créé une inquiétude profonde. En conséquence, l'empereur a nommé au ministère des affaires étrangères, l'ambassadeur russe à Constantinople, à télégraphié le 8 août.

«Le consul russe à Monastir a été victime d'un crime atroce. Le Grand Vizir et le ministre des affaires étrangères turcs ont été tués et la honte du regret qu'en éprouvait le Sultan. Ferid Pacha, le Grand Vizir, m'a informé que l'assassin était un gendarme nommé Halim, qu'il allait être soumis au chatiment le plus sévère et que le Vali de Monastir serait démis de ses fonctions.»

En réponse, le comte Lamsdorff, le ministre des affaires étrangères, a envoyé à l'ambassadeur russe, le 9 août, le message suivant :

«Sa Majesté a reçu du sultan un message disant que le consul russe à Monastir, lorsque j'ai soumis votre message à l'Empereur, Sa Majesté a

donné ordre de ne pas vous contenter de recevoir les explications du Grand Vizir, mais aussi d'insister, de la façon la plus énergique, auprès du gouvernement turc pour qu'il donne pleine et entière satisfaction et qu'il fasse subir un chatiment immédiat à l'exemplaire au meurtrier et à tous les fonctionnaires militaires et civils qui sont, de quelque manière, responsables de ce crime odieux.»

D'après le rapport fait par le fonctionnaire qui s'est chargé de l'administration du consulat russe à Monastir, l'assassin est un gendarme. Le consul lui a demandé son nom, partie, et le gendarme a répondu qu'il s'appelait Halim. Le consul a alors demandé au gendarme de lui montrer le meurtrier. Le gendarme a tiré plusieurs coups de feu sur le consul, le blessant mortellement à la tête et à la hanche. Le consul a été trouvé dans lequel se trouvait le consul, a reçu deux balles. Le consul tira aussi sur le cocher.

Belgrade, Serbie, 10.—D'après les rapports reçus ici, M. Rostkowski a été tué par un gendarme turc, qui était de faction, pour ne pas l'avoir salué, et l'a frappé de son fouet en disant : «Peut-être qu'une autre fois vous me reconnaîtrez.» La-dessus le gendarme tira sur le consul.

On dit que M. Rostkowski était haï des Turcs à cause de sa trop grande arrogance.

LE PROCES HUMBERT

Frédéric Humbert et Romain Daurignac donnent leur témoignage

La grande Thérèse accuse le juge de n'être pas impartial

Paris, 10.—On a continué ce matin le procès de la famille Humbert. M. Thérèse Humbert a fait plusieurs scènes quand M. Bonnet, le président du tribunal, a insisté pour qu'on interrogeât Frédéric Humbert, son mari. Mme Thérèse, de levait, dit :

«Je demande qu'on m'entende. Je suis forte aujourd'hui et je vous expliquerai où sont les millions.»

En dépit des interruptions continues de Mme Humbert, le juge continua la procédure. Ce que voyant, Mme Thérèse s'écria :

«Monsieur le président, votre nombre d'agit démentie clairement que vous êtes contre nous. Vous devez déguiser vos sentiments et essayer de vous montrer impartial.»

Le juge ordonna à Mme Humbert de se lever, mais elle s'écria de nouveau : «Vous montrez continuellement vos préjugés.»

Frédéric Humbert a soutenu que les opérations de la société d'assurance étaient conduites de bonne foi, et a prétendu que le préjudice public, soulevé contre la famille Humbert, a amené la faillite de la société. Il nia que des téléphones secrets fussent reliés à la résidence des Humbert. M. Thérèse s'exclama alors :

«Monsieur le président, vous m'avez consacré la majeure partie de son temps aux arts et à la poésie, laissant sans les opérations financières à sa femme.»

Romain Daurignac a dit que Mme Thérèse avait commissionné de rechercher la résidence des Crawford Frères. Une fois, a-t-il, il parvint à connaître la chambre occupée par Robert et Henry Crawford dans un hôtel de Paris. Henry vint à la porte et accepta copie de quelques documents légaux. Le défendeur nia s'être jamais substitué aux Crawford ou d'avoir écrit des lettres signées du nom des Crawford.

Ici encore Mme Humbert protesta de son entière innocence.

«J'ai essayé de trouver les Crawford et leurs millions, dit-elle. Je n'ai pas réussi à trouver l'argent, mais j'ai trouvé les Crawford. Ils m'ont fait une terrible révélation.

LA MORT OU LA LIBERTÉ

Le Comité révolutionnaire macédonien déclare qu'il continuera à lutter jusqu'à ce qu'il ait atteint son but

Saraffoff, le chef des insurgés, avertit les directeurs du Chemin de fer Oriental de ne plus vendre des billets de voyageurs

Car, dit-il, tous les chemins de fer vont être détruits

Constantinople, 10.—Le meurtre du consul russe, M. Rostkowski, a causé une excitation intense ici et est le seul sujet de conversation dans les rues, les cafés et les places publiques. L'opinion générale est que cet incident va considérablement aggraver la situation, déjà grave, en Macédoine, et sans aucun doute encourager les Bulgares à appuyer le mouvement insurrectionnel, qui se répand rapidement, principalement au sud de Monastir.

D'après des lettres reçues de Monastir et datées du 5 août, les insurgés, au nombre de 400, ont récemment occupé la petite ville de Moushevo, sise à 23 milles au nord de Monastir.

Ils ont massacré la garnison qui comptait 52 soldats, dynamité et incendié les édifices du gouvernement, et planté sur le sommet de la colline dominant la ville un drapeau rouge portant sur l'une de ses faces un lion avec l'inscription : «La mort ou la liberté», et sur l'autre : «Courage, frères.»

Les rebelles étaient encore en possession de la ville lorsque les lettres ont été envoyées. De fait, toute la région au nord de Monastir est en révolte. Les rapports des fonctionnaires turcs annoncent que de nouvelles bandes de révolutionnaires ont traversé la frontière de la Bulgarie ces jours derniers. Les fonctionnaires bulgares nient cela cependant et déclarent qu'on exerce la plus stricte surveillance tout le long de la frontière.

Vienne, 10.—D'après une dépêche de Salonique, les insurgés ont, hier soir, fait sauter à la dynamite le bureau des douanes à Zibevche, sur la frontière serbe. Il n'y a pas eu de perte de vie.

Constantinople, 10.—Le Vali de Monastir a été démis de ses fonctions et Hussein Hilmi Pacha, ancien gouverneur du Yemen, Arabie a été nommé pour lui succéder.

Un iradé impérial a ordonné à la cour mariale de s'assembler à Monastir pour juger l'assassin de M. Rostkowski et faire rapport sur la responsabilité des fonctionnaires concernant le meurtre du consul russe.

Salonique, 10.—De nouveaux combats se sont livrés hier près de Sopovitch, au village de Kailar où les Turcs sont venus en collision avec une nombreuse bande d'insurgés.

Vienne 10.—Les fonctionnaires font sentir fort bien que l'assassinat du consul russe va aggraver la situation, mais ils croient que la Russie, en dépit de la provocation conservatrice, aussi longtemps que possible, une attitude pacifique.

Vienne 10.—Boris Saraffoff, l'actif chef des insurgés macédoniens, a averti les directeurs du chemin de fer Oriental de ne pas vendre de billets de voyageurs, car, dit-il, tous les chemins de fer vont être détruits.

Sofia, Bulgarie, 10.—Les députés du Comité macédonien, qui sont ici, ont adressé l'appel suivant à chacun des représentants des Puissances :

«Votre Excellence. Les députés du Comité macédonien ont l'honneur de vous faire connaître la déclaration suivante, en vous priant de la publier dans vos journaux officiels :

«La persécution systématique des Musulmans a forcé les chrétiens de Macédoine et du village d'Andrino à fuir le pays. Ils ont été obligés de fuir le pays, à cette mesure extrême qu'ils ont eue épuisée tous les moyens pacifiques, pour amener l'Europe à intervenir et à faire exécuter les clauses du traité de Berlin. Au moment actuel, cette intervention est le seul moyen de remédier au mal et d'arrêter l'effusion du sang. Les efforts éparés des Puissances pour obtenir des réformes ont échoué; ils n'ont servi qu'à alimenter le fanatisme turc et à augmenter l'oppression.»

«Ayant porté à la connaissance du monde civilisé les faits ci-dessus et les causes qui ont réduit les Macédoniens au désespoir, le Comité Macédonien se propose de continuer la lutte jusqu'à ce qu'il ait atteint le but du soulèvement.»

Londres, 10.—Une dépêche de Constantinople annonce que les insurgés macédoniens se concentrent entre Philip et Dibra, dans l'intention d'empêcher l'arrivée des troupes turques de la vieille Serbie.

Rome, 10.—On rapporte qu'il y a eu, entre les Puissances un échange de vues concernant la situation en Macédoine et qu'elles ont décidé d'appuyer l'Autriche et la Russie dans leurs efforts pour rétablir la paix.

Constantinople, 10.—Une machine infernale a été mise en marche et remplie de dynamite, a été expédiée de Philippopolis à Uskub. On l'avait chargée de faire sauter la gare de Uskub, où y allant devant passer le train sur lequel la machine a été envoyée à cet endroit à une station de la frontière où elle a explosé, causant des dégâts, sans toutefois blesser personne.

UNE BELLE CAPTURE SA SAINTETE PIE X

Le Souverain Pontife accorde audience à toutes les députations venues à Rome pour assister au couronnement

Rome, 10.—Aujourd'hui, fête de Saint-Laurent, patron de l'abbé Lorenzo Perosi, le directeur du chœur de la chapelle Sixtine et le protégé de Pie X, le Saint-Père lui a envoyé ses vœux. Les pèlerins ont fait le tour de la chapelle Sixtine et ont vu la statue de la Vierge qui se trouve dans la chapelle. Les pèlerins ont vu la statue de la Vierge qui se trouve dans la chapelle. Les pèlerins ont vu la statue de la Vierge qui se trouve dans la chapelle.

Rome, 10.—Pie X a eu une nouvelle journée de fatigue. Il a reçu toutes les députations qui sont venues à Rome assister au couronnement. Il a accordé une longue audience à environ trois cents personnes venues de Venise.

«Je suis un pauvre mortel, leur a-t-il dit, trop faible pour porter la lourde croix que Dieu m'a donnée. Mais que Sa Volonté soit faite, je la porterai du mieux que je pourrai. Vous devez tous prier Notre-Seigneur pour qu'il me donne la force nécessaire.»

Ses vieux amis de Venise s'accrochent à dire que le Pape paraît de dix ans plus vieux qu'avant son élection, mais que ses manières affables et simples n'ont pas changé.

Rome, 10.—Pie X a eu une nouvelle journée de fatigue. Il a reçu toutes les députations qui sont venues à Rome assister au couronnement. Il a accordé une longue audience à environ trois cents personnes venues de Venise.

Le Président Roosevelt

Il adresse au gouverneur de l'Etat de l'Indiana une lettre des plus significatives sur la loi de Lynch

New-York, 10.—Le président Roosevelt vient d'adresser au gouverneur de l'Etat d'Indiana, M. W. T. Durbine, une lettre des plus significatives sur la loi de Lynch.

Le président commence par féliciter M. Durbine de l'attitude qu'il a prise récemment dans le but, non de réprimer le lynch, mais de le prévenir. Pour y arriver, il soutient, apparemment d'une entente entre les législateurs et les magistrats dans les divers Etats, afin d'en modifier la législation, de sorte que les crimes qui provoquent généralement le lynch soient jugés et punis conformément à la loi, mais avec promptitude, et en faisant disparaître de la procédure les moyens dilatoires qui ne font que retarder la répression de ces crimes révoltants.

Lorsqu'on n'a recouru au lynch pour la répression des crimes qui le provoquent généralement, on ne sau-

rait vraiment avoir aucune pitié pour les auteurs de ces crimes. Mais il arrive fréquemment depuis quelque temps, que les gens exécutés, et décapités pour avoir pris part à un lynch, ou seulement pour y avoir assisté, aient été innocents. Il est donc de la plus haute importance et de la plus grande urgence, de modifier la législation, de sorte que les crimes qui provoquent généralement le lynch soient jugés et punis conformément à la loi, mais avec promptitude, et en faisant disparaître de la procédure les moyens dilatoires qui ne font que retarder la répression de ces crimes révoltants.

Lorsqu'on n'a recouru au lynch pour la répression des crimes qui le provoquent généralement, on ne sau-

LES RECOLTES AU MANITOBA

Winnipeg, 10.—Le temps continue froid et humide, et très peu favorable à la maturation des récoltes.

Vienne 10.—La Russie et l'Autriche ont décidé de renvoyer dans leur pays tous les officiers serbes qui étudient dans leurs écoles militaires.

La Russie a défendu à ses officiers d'avoir des relations, soit officielles soit privées, avec les officiers serbes.

Outils
Perfectionnés

Assortiment le plus complet d'outils de tous genres pour Menuisiers, Machinistes, Maçons, Tailleurs, etc. Prix les plus bas et satisfaction garantie.

L.J.A. SURVEYER
6 RUE ST-LAURENT.

Les PEINTURES à PLANCHER
"ISLAND CITY"

Séchent en Huit Heures

P. D. DODS & CIE, Manufacturiers, 188 & 190 McGill, Montréal

Les Socialistes Allemands

Ils se disputent entre eux au sujet d'une proposition relative à la vice-présidence du Reichstag

Paris, 10.—On mande de Berlin que les députés socialistes au Reichstag se querellent à propos d'une proposition de l'un d'eux, M. Bernstein, qui voudrait que le groupe socialiste réclamât le droit d'être représenté dans le bureau du Reichstag et qu'il revendiquât une des places de vice-président de cette assemblée. M. Babel, avant même que M. Bernstein ait proposé cette proposition, le chef des socialistes de l'Allemagne du sud, M. Vollmar, a répondu à M. Babel :

M. de Vollmar critique avec beaucoup d'ironie le chef des socialistes de l'Allemagne du nord. Il insiste sur cette demande d'une vice-présidence pour faire valoir l'absence du parti, conquise aux élections dernières. Il se moque du putanisme d'après lequel une visite du vice-président socialiste à la cour impériale serait une platitude. Il a même trouvé un argument qui a plu énormément au nombre public, aux assistants à la réunion socialiste de Munich : «Si l'empereur, dit-il, aux applaudissements tumultueux des compagnons, était disposé à entendre la vérité, il l'entendrait alors — il pourrait en avoir absolument besoin.» M. Vollmar, pour convaincre ses partisans, a fait entendre cette fanfare : «Que fera-t-on, quand nous serons le parti le plus nombreux au Reichstag ou quand nous serons la majorité même au parlement allemand, et quand nous serons tellement forts qu'il faudra nous accorder la part qui nous revient du pouvoir exécutif? Les socialistes de l'Allemagne du sud ont applaudi. M. Millerand a donc fait école là-bas. M. de Vollmar a décliné en même temps des éloges assez sévères contre M. Babel pour la façon avec laquelle il a fait la critique de la proposition de M. Bernstein.

Le «Vorwärts», tout en publiant le discours de M. Vollmar, publie également une réplique pour défendre la manière de voir de M. Babel. En réplique à la critique de M. Vollmar, il dit qu'il bat en retraite, il reconnaît que la question de la vice-présidence peut être discutée sérieusement. Aussi le langage central des socialistes est-il disposé à remplir, le cas échéant, toutes les obligations conformes au règlement. On irait donc à la cour impériale.

Un Terrible Ouragan Visite la Martinique

Fort de France, Martinique, 9.—Un terrible ouragan a passé sur la Martinique la nuit dernière. Il a soulevé dix heures durant.

Des centaines de maisons ont été démolies et plusieurs voliers ont été fort endommagés.

Personne que l'on sache, n'a été blessé. Les rues sont encombrées de débris et les routes sont impraticables à cause des arbres qui ont été renversés.

Plusieurs familles de l'île ont beaucoup souffert.

Les Merveilles de la Chirurgie

New-York, 10.—Une petite fille âgée de 18 mois, Helene Cleary de Madison (Indiana), Mlle Mabel Rea (New-Jersey), ayant avalé une longue épingle, un médecin à l'aide des rayons X a découvert l'endroit de la gorge où cette épingle s'était logée et après avoir endormi l'enfant, a réussi à l'extraire. La petite fille est hors de danger.

A Cincinnati plusieurs médecins ont fait une opération vraiment extraordinaire et qui mérite d'être signalée. Une petite fille de 13 ans avait été frappée d'un coup de couteau dans la région du cœur, par un nommé Thomas Barnes âgé d'une trentaine d'années et qui était amoureux d'elle. Transportée à l'hôpital, les médecins lui ont ouvert la poitrine et après avoir examiné le cœur ont constaté que l'artère qui le nourrit en partie, tranchée, remis le cœur en place et enlevé le sang qui s'était épanché dans la poitrine, ils ont ensuite cousu également l'aide de points de suture, la partie de la poitrine qu'ils avaient enlevée. Quoique l'état de la petite fille soit des plus graves, à la dernière heure elle n'était pas morte et les médecins ont un faible espoir de pouvoir la sauver.

Barnes a été arrêté et après avoir été interrogé par le juge a été envoyé en prison sans être admis à caution.

Une autre opération chirurgicale

IL VOULAIT VOYAGER A BON MARCHE

Ottawa, 10.—Paristau Delpie, un chemineau, a entrepris de résoudre le problème du transport aujourd'hui, en s'appropriant un «hand car» du Canada. Atlantique sur lequel il se mit en route pour Montréal. Il a été arrêté à South India, ramené ici et logé en prison.

JOHN MURPHY & CIE

COUPONS

Lignes dépareillées et Lignes brisées dans tous les Départements et à prix fort réduits ! :: :: ::

Le reste de nos Chapeaux garnis, pour Dames, à moitié prix et au-dessous.

Le reste de nos Imperméables en caoutchouc, pour Dames, pour écouler à \$3.45; valaient de \$7.50 à \$12.00.

Lignes de Nouvelles Etoffes d'Automne

Nouvelles et jolies Flanelles françaises, derniers dessins, pour blouses "kimono" et robes.

Un assortiment choisi de Flanellettes de Cache-mire.

Une ligne de jolies Flanelles "Atlas," qui ne rétrécissent pas, spécialement appropriées pour sous-vêtements et pour blouses, etc.

Nouveaux Costumes Prêts à Porter

Une belle variété de nouveaux Costumes prêts à porter, confectionnés à la dernière mode, pour Dames; prix depuis \$16.00.

Commandes par la Poste exécutées promptement.

JOHN MURPHY & CIE,

2341 et 2343 rue Ste-Catherine, Angle de la rue Beaufort.
CONDITIONS COMPTANT. Téléphone 2749

SAINT-HYACINTHE

10 août 1931.

Nous apprenons que le Rév. M. Goudard, chanoine, retiré à St-Hyacinthe, est dans un état de santé qui inspire des craintes, vu le grand âge de ce digne prêtre.

M. le Dr Robert, d'Upton, était en ville jeudi.

Le grand connétable Wilbrunner est descendu ici jeudi avant-midi, du train venant de Sorel, emmenant avec lui deux prisonniers accusés d'avoir volé des chevaux à Arthabaska. Ils s'étaient enfuis à Sorel où on les a rejoints. Ils ont pris le premier train dans la direction d'Arthabaska.

La retraite annuelle des religieux de l'Hôtel-Dieu s'est ouverte jeudi soir pour se terminer le 15 courant. Elle est présidée par le Rév. Père Alard, de l'Ordre des Rédempteurs.

À l'Hôtel-Dieu de cette ville, est décédé, ces jours derniers, M. J.-B. Gélinau. Le défunt était âgé de 101 ans et jouissait, au moment de son décès, de la pitié de toutes ses connaissances. Il était né à Roxton Falls et demeurait à l'Hôtel-Dieu depuis plusieurs années.

Un pénible accident est arrivé le 2

à Lévis. Une fillette de 4 à 5 ans, enfant de M. Dorion, gérant de la Banque Nationale à Lévis, s'amusa à jouer avec des allumettes. La pauvre enfant a été horriblement brûlée. Un médecin fut appelé en toute hâte pour lui donner ses soins. M. Dorion est l'ancien payeur de la Banque Nationale, succursale de St-Hyacinthe.

M. Jean Taché, de Montréal, gérant de la Providence, assurance mutuelle contre l'incendie, était à St-Hyacinthe ces jours-ci, dans l'intérêt de ses affaires.

Mercredi, plusieurs voyageurs revenaient d'une excursion d'un mois au Nord-Ouest et au Manitoba.

Un nombre de ceux qui ont mis pied à terre à St-Hyacinthe, il y avait les Rév. MM. Zéphirin Vincent, curé de St-Grégoire, Théodore Boivin, curé de St-Césaire, Z. Gauthier, curé de St-Sébastien, Rod. Desnoyers, curé de St-Théodore d'Acton, et Emile Vincent, professeur au collège de Sherbrooke. Ces messieurs se disaient tout satisfaits de leur intéressant voyage, mais exprimant aussi leur joie d'être revenus au milieu des leurs.

Quelques-uns de nos musiciens et musiciennes sont allés prêter leurs concours à un concert donné à Saint-Paul d'Abbotsford, jeudi soir. Il y avait M. M. Bourgeois, Blanche Chagnon, A. Tremblay, M. M. Oscar Fontaine, professeur de piano, et Laurent Bourgeois, clarinettiste.

M. Frédéric Leblanc, de Lowell, Mass., U. S., est en promenade chez son frère, M. Edmond Leblanc, comptable à la Banque Nationale.

Il y a eu mercredi soir une "surprise party" chez M. L.-P. Morin, à l'occasion du vingtième anniversaire de la naissance de Mlle Bertha Morin, sa fille.

Ses amis se sont rassemblés chez elle et lui ont présenté un joli porte-bijoux en argent.

Les personnes présentes à cette fête il y avait M. M. Lévesque et Marguerite Bourgeois, A. et C. Nault, G. Orselle, M.-A. Boivin, J. Boivin, A. Turcotte, A. Morin, Eva Adam, Elvire, Richer, Angèle Daigault, A. Tremblay, B. Chagnon, L. Dumont, B. Lantier, S. Maillet, M. Laurent, Bouchard, H. Maillet, M. D. Hale, Oscar Fontaine, R. et Morin, étudiants, Amédée Turcotte, Delabrière, et Guy Lamothe, T. Orselle, Rémi, Sablin, Félix Raymond et L. St-Germain.

Une gaîté franche régna durant la soirée. On se livra à divers amusements. Les prix furent gagnés par M. M. Bourgeois et L. Dumont, et par M. M. Hale et Lamothe.

Un bien triste accident, a eu lieu, ces jours derniers, entre St-Hyacinthe et Ste-Rosalie, sur la ligne du Grand-Tronc.

L'ouvrier de Ste-Rosalie, travaillant à la construction du pont de Joseph Baril, retournait chez lui dans la nuit de jeudi par un train de fret, comme il en avait l'habitude, et l'on croit qu'il aura perdu l'équilibre le long de la route se tenant accroché dans les échelles, qui servent aux serrailleurs pour monter sur les chars de fret. C'est l'opinion de ceux qui le connaissent.

On a trouvé le blessé entre la jonction de l'intercolonial et Saint-Hyacinthe; il avait la jambe droite coupée au-dessus du genou, le pied gauche coupé au-dessus de la cheville et le bras droit attaché.

M. le vicarier Guillet, de Ste-Rosalie, mandé en toute hâte, est allé auprès de lui et a pu lui administrer les derniers sacrements.

Le corps a été transporté à l'Hôtel-Dieu de St-Hyacinthe. L'accident paraît remonter dans le cours de la soirée de jeudi. Il était une heure lorsque des employés de chemin de fer l'ont ramassé.

Jos Baril a expiré à six heures et quart vendredi matin.

C'est M. le Dr P. Ostigny qui l'a amené à l'hôpital, avec M. Beauregard, employé du Grand-Tronc, dans la voiture de M. Perrault. Il a été sous les soins du Dr Ostigny et de son assistant, P. Bouvier, E. E. M. Le défunt était marié et père de famille. Au milieu de ses souffrances le souvenir de sa femme et de ses enfants lui revenait et il prononçait souvent ces mots: "Ma femme, ah! mes petits enfants!"

Le corps a été transporté à la morgue et l'enquête a eu lieu vendredi après-midi.

M. Jos Roy, avocat, de la société Lévesque Beauchemin & Roy, est allé établir une succursale de leur bureau à Mariville.

Il y aura un membre de cette société tous les jeudis à Mariville, à la disposition du public.

Les RR. PP. Dominicains, de cette ville, ont célébré avec éclat, mardi, leur fête patronale.

Dans l'après-midi, à neuf heures et demie, il y eut messe solennelle chantée par le Rév. Père Coulomban-Marie, gardien de l'Ordre des Dominicains, de Montréal, assisté des Rév. PP. Gaston, et Christophe du même lieu.

L'église de Notre-Dame du Rosaire était ornée d'une parure splendide. Au dîner, étaient présents plusieurs représentants de l'Ordre des frères mineurs.

Il existe une tradition qui remonte à la fondation des deux ordres, c'est à dire à plusieurs siècles, d'après laquelle chacun de ces deux ordres religieux vient de s'unir à l'autre à la célébration de sa fête patronale.

Cette coutume sert à rappeler les rapports intimes qui subsistent entre St-François d'Assise et St-Dominique, ces deux grands apôtres du moyen âge.

Dans l'après-midi, il y eut vêpres solennelles. À sept heures du soir, a eu lieu le Rév. P. Marquis Marion, O. S. D., d'Ottawa, est monté en chaire et a prononcé devant un auditoire nombreux l'éloge de saint Dominique.

L'orateur sacré mit en relief les traits principaux de l'histoire du grand fondateur de son Ordre, par la suite de son éloquence, de sa charité, et en déduisant des leçons pour tous les assistants.

Le Père Marion, bien que jeune, possède une diction correcte et agréable.

ble, et connaît l'art difficile d'intéresser son auditoire. Un salut solennel des frères Saint-Sacrement termina cette belle fête.

Parmi les Rév. Pères Franciscains qui sont venus assister à la fête nationale des Dominicains, il y avait le Père Hugolin, ordonné prêtre, il y a deux semaines. Le Père Hugolin a fait ses études au séminaire de cette ville et compte encore beaucoup d'amis de St-Hyacinthe. C'est la première fois, depuis qu'il a quitté le collège, qu'il lui était donné de venir serrer la main à ses anciens camarades.

L'attention des échevins semble se concentrer sur M. Edmond Berthiaume, pour la place de chef de la police municipale. M. Berthiaume fait valoir dix années de service.

Les RR. PP. Odilon et Joseph Alard, O. M. I., sont actuellement en visite chez leurs parents, à St-Simon et St-Dominique, à l'occasion du départ prochain du Rév. P. Joseph Alard, pour une mission au Sénégal. Ce dernier vient d'être ordonné prêtre et s'en va bravement exercer son ministère chez les habitants de ces contrées lointaines et inhospitalières.

M. de V. E. Fontaine, est de retour de Old Orchard, où elle a passé quelques jours.

M. et Madame E. Morin, sont à St-Hyacinthe les Bequets, pour une promenade de quelques semaines.

On assure que les divers paiements d'assurance contre l'incendie, à St-Hyacinthe, à l'occasion de l'incendie du 20 mai, s'élèvent à \$350,000.

M. Paul Ouhmet, E.E.D. de St-Hilaire est venu voir ses amis de St-Hyacinthe, jeudi.

Mlle Dumont, de Trois-Rivières, est en promenade chez sa sœur, Mde Albert Morin.

Vendredi soir, le 7 courant, le conseil de ville de St-Hyacinthe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 8 h. 1-2 p. m., sous la présidence de Son Honneur le maire St-Jacques.

Tous les échevins étaient présents à l'exception de M. Eus. Morin; présents aussi le greffier, Roch Ostigny, et le trésorier.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance et adoption après une modification demandée par M. Lussier.

Lecture et adoption du rapport du travail des pompes.

M. M. Lebel & Cie demandent au conseil d'intervenir, par son comité des chemins, pour faire déposer un poteau de la Cie de Téléphone Bell à l'obstacle de leur bar.

M. Lussier ne croit pas que le conseil puisse intervenir dans cette affaire en exigeant le déplacement d'un poteau de la Cie de Téléphone Bell à l'obstacle de leur bar.

Le conseil a décidé de ne faire aucune opposition à ce qu'il soit déplacé. Que les intéressés veuillent donc s'entendre avec la dite Compagnie, qui propose un autre emplacement pour le poteau. M. Lussier n'aura sans doute aucune objection à opposer. M. Lussier ne voit même aucun inconvénient à ce que le président du comité des chemins s'occupe de la question, mais à titre purement officieux.

Adopté.

Le greffier donne lecture de quatre lettres de recommandation émanant de citoyens de Montréal et certifiant la moralité, la probité, la compétence et la nationalité et justifiant la candidature du candidat Macketcher à la succession du chef Chenette, puis d'une lettre du sous-chef Archaumault en témoignage des parfaits services du constable et candidat local Eus. Berthiaume.

Malgré l'insistance de M. Lussier, on n'a pu l'urgence d'une prompt solution à la question de l'achat de Longtemps pendant, les dits certificats sont simplement laissés sur le bureau.

La Cie Bertrand de cette ville dépose une demande d'autorisation de construire un établissement industriel avec bouillie et cheminée de 50 pieds.

Une telle hauteur de cheminée est insuffisante et qu'on a imposé à divers établissements une hauteur de 75 pieds. M. Lussier craint que les règlements en force ne permettent pas d'imposer cette hauteur de 75 pieds.

M. Lussier pense que la question de l'incendie de 1876, un règlement qui paraît aujourd'hui ignoré, est intervenu sur cette question, on décide de faire des recherches relatives à ce règlement, et si elles démontrent l'infirmité, modifier ce règlement en conséquence. Ce n'est pas à l'examen de la demande de la Cie Bertrand.

La même Compagnie demande au conseil de procéder, d'ici le mois d'octobre, au macadamisation de la

rue Ste-Anne jusqu'à la voie du G.T.R., et offre à cet effet une contribution de \$150 tant de sa part que de celle d'autres intéressés (L. P. Morin et fils pour la moitié). M. Chenette est d'avis d'accepter ainsi que toutes celles qui sont intéressées, pour favoriser les travaux d'utilité publique et le conseil se rend à l'avis du président du comité des chemins.

Le greffier rappelle que jeudi à 2 h. p. m., aura lieu sur place la vente aux enchères de la propriété de la ville ayant servi d'hôpital civique et de maison d'isolement pour les varioleux.

Et la séance est levée.

COURRIER DE SOREL

10 août 1931.

Mlle Hélène Kelly, de Joliette, est en visite chez M. le Dr Fleury.

Le "Beauport" nous a amené jeudi, près de 800 pèlerins de Montréal, qui se sont rendus à Ste-Anne de Sorel.

M. Alphonse Lavallée remplace M. J. N. A. Beaudry, comme agent de la Cie Sincennes-McNaughton, à Sorel.

M. Napoléon Mandeville qui vient de terminer un cours d'études brillant au collège du Mont Saint-Bernard, est à la Banque d'Hochelaga, en qualité de commis.

La société légale Allard et Plamondon est aussitôt de consentement mutuel. M. Plamondon continuera à pratiquer seul ici, et à l'autonomie, M. Allard, M.P.P., ouvrira un bureau à Sorel.

M. J. H. Marcell, secrétaire général de "La Foudre" compagnie d'assurance mutuelle contre l'incendie, était en voyage en cette ville, avec sa famille, ces jours derniers, en route pour l'Athabaska House, où ils passeront un semaine.

Deux Frères de la Congrégation Ste-Croix, expulsés de la France, qui demeuraient à Neuilly sur Seine, sont arrivés ici jeudi, au Collège du Sacré-Cœur. Ce sont les frères Bernard et Raphaël. L'un restera ici au Collège Sacré-Cœur et l'autre ira au Collège St-Joseph, de Ste-Aimé.

Les deux frères Robidoux accusés d'avoir volé un cheval à St-Germain de Grantham, et de l'avoir vendu à St-Robert, ont été arrêtés par le grand constable Weibrenner. Ils ont subi leur examen préliminaire devant M. le juge Lacroix qui les a envoyés aux Assises criminelles d'Arthabaska. Ils ont été conduits là jeudi, par le grand constable.

M. B. A. Dugal, gérant de la banque Nationale à Coaticook, accompagné de sa femme, sœur de Mme Arthur Pontbriand, ainsi que M. G. St-Pierre, M. P. P., sont à Sorel depuis quelques jours, où on le bonjour d'avoir une audience de N. S. le Pape Pie X, qui leur a donné sa bénédiction ainsi qu'à tous les membres de la communauté.

Les Rév. Pères visiteront la France et seront de retour au pays, au commencement de septembre.

Les membres du "Cercle St-Laurent", de cette ville, qui nous ont déjà régala de jolies soirées dramatiques, ont eu la bonne idée d'organiser une séance pour le 13 du courant, à l'Académie de musique.

Le programme sera varié et contiendra une sympathique comédie en quatre actes.

La même soirée sera répétée à Pierreville, le 16 du courant.

Le père Antoine Letendre célébrait lundi dernier, le 3 des mois courants, le soixante-quinzième anniversaire de sa naissance. La carrière du père Letendre, sans être mouvementée, est tout de même bien remplie. Il a été durant 45 ans le curé de la paroisse de cette ville, subissant les vicissitudes de la guerre, et gardien au cimetière des SS. Anges, charge qu'il occupe actuellement.

Le père Letendre semble destiné à fournir encore de longues années de service à la paroisse de cette ville.

M. A. P. Vanasse, avocat, est parti vendredi soir pour Montréal, où il a rencontré les délégués qui partent pour la grande convention internationale des Forestiers Catholiques, qui se tiendra cette semaine, à Dubuque, dans l'état de l'Iowa.

Un commencement d'incendie s'est

mar dans lequel il se débattait depuis plus d'un mois, pour un peu, et sans les conseils de prudence que lui prodiguait Mulski, il eût crié à tous son non sa nationalité.

"Et vous attirerez l'attention de la police russe avant de vous être vu de la protection des représentants de la France" répliquait Mulski. Beau moyen de retomber entre les griffes de quelque magistrat qui ici moins qu'ailleurs, aime à rendre la "roie une fois happée et puis, pensez un peu à moi. Pour persécuter les Polonais, l'Allemagne s'entend à merveille et je n'avais qu'une inquiétude, c'était qu'à Kovno mon aviation eût été signalée de Koenigsberg. Donc, pour moi, sinon, pour vous, soyez prudent."

Je le serai, ai-je dit. Je vous le promets. Ce serait la pire des incertitudes de ma part que de hasarder un acte qui put vous compromettre mais vous excuserez mon impatience. Ce qui m'est arrivé est si extraordinaire, si anormal, j'en suis sûr, je ne puis que vous en parler. Je n'ai jamais songé que j'entreprendrais un pareil voyage, car, en vérité, il me paraît d'être parti pour le tour du monde."

Mulski lui poussa vivement le genou. Le wagon où ils se trouvaient était rempli par des monijks de Lithuanie et de la Russie Blanche qui parlaient un affreux patois; nul ne comprenait, bien entendu, le français et déjà, plusieurs fois, des yeux soupçonneux s'étaient dirigés sur ces deux inconnus, qui quoique portant le costume des paysans, paraissaient une langue inconnue. Bien plus, Mulski, avait surpris le regard d'un personnage blotti dans un des coins du wagon et qui, sous la même apparence que ses compagnons pouvait bien n'être qu'un agent de police.

Jean, sans bien comprendre, devina que mieux valait garder le silence. Du reste, comment n'eût-il pas montré quelque patience, chaque tour de roue le rapprochait du but. Il allait redevenir lui-même, hardiment repré-

Thé de Ceylan VERT OU NOIR.

Vous ne connaissez pas l'arôme NATUREL du thé si vous n'avez jamais bu du THE DE CEYLAN. Rien n'a été fait pour l'améliorer en y ajoutant des substances étrangères. Il atteint votre table dans son état naturel. Essayez-le.

1-4-8-11-13-15-18-20-22-25-27-29

L'EAU QUE NOUS BUVONS

En dépit de toutes les précautions, notre aqueduc est mal assaini et il faudrait établir un système de filtres.

Des lézards ayant encore fait leur apparition dans les tuyaux de l'aqueduc, la question de la filtration de l'eau est de nouveau agitée parmi les échevins.

Il y a quelques années, M. Janin, Surintendant de la commission de l'Aqueduc, reçut l'instruction d'examiner ce qui causerait l'installation de filtres. Des places furent préparées. Le système proposé fut celui de purifier l'eau par le sable. Le projet fut laissé de côté.

Causant de l'approvisionnement de l'eau de la Cité, M. Janin, disait hier: "Je suis pas prêt à admettre, avec certaines autres personnalités civiles, que l'approvisionnement d'eau de la ville est mauvais, pendant toute l'année. D'après l'enquête que j'ai faite moi-même, je crois que l'eau, à l'exception des mois de mars et avril, est bonne. Comme surintendant du département de l'aqueduc, j'aimerais voir l'installation d'un système de filtration, mais le coût en serait élevé et je crains que les échevins n'aient pas la somme voulue pour l'entreprise."

N'est-ce pas vrai? Il fut-il demandé, que certaines fermes, près de l'embranchure de l'aqueduc s'égouttent dans l'eau que la ville boit."

M. Janin: "Malheureusement, c'est le cas, mais nous essayons depuis quelques temps de corriger les maux sans succès. En général, toutefois, est bien entourée de manière à empêcher l'eau de s'y égoutter."

Mercredi après-midi, sur les trois heures, M. Magloire M. Millette, de St-Joseph, traversait la rivière Richelieu sur un bac portant une charge de foin à laquelle était attaché un baïre de superbes chevaux de trait, lorsque, tout à coup, les chevaux effrayés probablement par le bruit causé par un bateau déchargeant sa cargaison de charbon, se jetèrent à la rivière. Atterrés par les cris de détresse de M. Millette, plusieurs ouvriers travaillant aux usines de St-Joseph, mirent des chaloupes à l'eau et se portèrent à son secours. On réussit à sauver l'un des chevaux, l'autre fut noyé.

Les nombreux amis de M. Frank Côté, appréhendant avec plaisir qu'il soit presque rétabli et ne pouvant pas sortir et vaquer à ses affaires.

M. Walter Roy, des Trois-Rivières, en visite depuis quelques jours chez son ami, M. Albert Sheppard, fils, est retourné chez lui jeudi. Durant son séjour ici, M. Roy a visité le camp Sheppard aux îles de Sorel, et est revenu émerveillé des beautés champêtres de cet endroit pittoresque.

La barque Ethel-B. Sumner, cap. Geo. Gordon Beattie, arrivée ces jours derniers de Savannah, capitale de la Georgie, vient de compléter le déchargement, aux chantiers des moulins Sheppard, en cette ville, de sa cargaison de 400 mille pieds de pin résineux et de chêne de la Georgie, et a quitté notre port, mercredi matin à destination de Québec.

M. Alphonse Bernier, de Phoenix, R. I., autrefois hôtelier à Sorel, est en promenade à St. Robert, avec sa famille, pour quelques semaines.

Mlle Adèle Brunet, fille de notre ancien concitoyen M. Ovide Brunet de Montréal, est en promenade à Sorel, chez ses parents et amis.

Beaucoup de femmes me sont pas attrayantes

A cause de verrues dégoûtantes sur les mains. On peut les enlever abatement sans douleur avec le Putnam's Painless Corn and Wart Extractor; il ne laisse aucune cicatrice et guérit toujours. Essayez-le.

LE OU LA, UN OU UNE

A propos du désastre d'Hanov, on parle une fois de plus de cyclone, et la question si souvent agitée, mais jamais résolue, se pose à nouveau devant les grammairiens.

Le bureau météorologique, les observatoires, l'Académie des sciences elle-même s'occupent de la marche et des ravages du cyclone. Tout le monde dit un cyclone. Eh bien! tout le monde a tort; aussi bien les savants et les lettrés que les ignorants. On doit dire une cyclone.

En effet le dictionnaire de l'Académie française qui fait loi, dit: "Cyclone: substantif féminin — quelques-uns le font masculin."

Le dictionnaire de Littré dit: "substantif féminin". Mais dans un de ses exemples cités par M. G. Brunet, il est question d'un "cyclone".

Le "petit" Larousse classe cyclone parmi les masculins, tout en rapportant l'appréciation de l'Académie. Mais le grand Larousse classe cyclone comme substantif féminin et cite en exemple une phrase de Michelet: "Elle avance, pourtant, la cyclone, s'élèvent de la suite des nuages."

Alors comment dire? Oh! mais, te faut-il faire un pléonasme pour un mot?

(Le "Gaulois".)

dire son nom et, dans vingt-quatre heures peut-être, installé dans un rapide, il roulerait vers Paris d'une seule étape.

Quelle joie pour ceux qui l'habas devaient éprouver de mortelles angoisses, qui pouvaient avoir pensé M. Eldheim de la subite disparition de son employé? Qui sait si on n'avait pas soupçonné sa probité si ses livres, sa correspondance n'avaient pas été l'objet d'une inspection minutieuse. Bien que cette hypothèse lui fut désagréable, il ne se sentait pas de côté il était tranquille.

La constatation même de son impeccable probité avait dû augmenter les inquiétudes de tous. Sans doute on avait cru à quelque accident, à un assassinat peut-être. Bah! tout cela passait et, en somme, quand il aurait épousé sa chère Marthe et serait devenu un bon père de famille, il raconterait à ses enfants ce voyage étonnant, mille lieues sans le vouloir. Deux mille avec le retour! et les héritiers s'habitueraient.

"Nous arrivons, dit enfin Mulski à l'oreille de son compatriote. Il reste encore une étape à franchir. A la gare, nous défilerons, comme toujours cela se passe dans ce beau pays de liberté, entre deux rangées de militaires qui ne nous adresseront pas la parole, mais nous examineront de la tête aux pieds. Il ne faut pas attirer leur attention. Moi, je dirai que je viens de Kovno et je parle russe... mais vous, vous leur répondrez en allemand ou en français, ce qui leur sera suspect et pourrait encore vous amener des mésaventures. Donc beaucoup de calme et de tenue."

Les freins grinèrent, la locomotive et les deux coups de sifflet stridents. Puis les roues rouillèrent les cahots de l'arrêt saccadèrent les mouvements de la machine contre les autres et on descendit.

(A continuer.)

Feuilleton du Journal

DIX MILLE LIEUES SANS LE VOULOIR

Par Jules Lermina

12 SUITE

Ils se glissèrent hors de leur réduit: la bise glacée les frappa au visage. La nuit était profonde, pas de lune, pas une étoile au ciel. Non plus le moindre bruit inquiétant. La parole revenait les gardiens et Treutel lui-même dans leur case surchauffée. Les rondsins étaient pas à craindre.

Pourtant les deux hommes, avec des précautions initiales, rampaient le long des navires échoués, cherchant à ne pas éveiller l'attention de leurs camarades de bagne, dont la moindre imprudence aurait compromis leur salut.

Ainsi ils atteignirent le bord de la mer: le flot était lourd et lent.

"Entrons dans la vague, dit Mulski. L'homme qui est mort avait caché son trésor dans l'anfractuosité d'une roche que je connais et à laquelle on ne peut atteindre qu'en plongeant. Surtout prenez garde de ne pas vous laisser suffoquer par le froid, l'eau est glacée."

Ils allèrent et le moment vint où ils perdirent pied.

"Naguons vigoureusement, dit Mulski. Suivez-moi sans dévier."

A ce moment, comme si ce mot eût été un signal attendu par quelque démon maléfique, la tempête de neige redoubla. Le vent se ruait sur le rocher et les deux hommes restaient immobiles, en cet étroit espace, où nul abri ne les protégeait, se demandant par quel miracle ils pourraient s'arracher à pas de leur refuge pour les précipiter à la mer.

Les vagues maintenant déferlaient avec une violence furieuse.

Et sur eux la neige tombait, couvrant la dalle rocheuse d'une couche qui s'épaississait à vue d'œil et qui les enlisait lentement.

Que faire? se jeter à la mer, s'efforcer de gagner la côte? C'était folie, nulle force humaine n'aurait pu lutter contre la furie. Et pourtant la nuit s'écoula. S'ils se trouvaient encore à l'aube, ils seraient certainement aperçus par les vigies du fort, signalés et perdus.

A cette pensée, Jean frissonnait tout entier.

C'est à être replongé dans cet enfer où nul espoir n'était permis! car il avait bien compris, jamais il ne serait possible de s'expliquer, jamais il ne

LE JOURNAL

IMPRIMERIE ET PUBLICATION
La Cie d'Imprimerie Industrielle

MILTON McDONALD, Directeur.
J. A. CARUPELL, Administrateur.

ABONNEMENT:
ÉDITION QUOTIDIENNE
Montréal (diverses et domicile) 65.00 par an.
Hors Montréal (par la poste) 2.00

ÉDITION HEBDOMADAIRE 1.00
STRICTION PAYABLE D'AVANCE.
TÉLÉPHONE 3334

Administration, Main 613
Rédaction "3334"

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
du Canada, chez nos agents locaux et à nos
bureaux. Tout doit être adressé.

LE JOURNAL,
71 Rue Saint-Jacques, Montréal

MONTREAL, 11 AOUT, 1903.

SINGULIERE ATTITUDE

D'un ministre du district de Montréal

Sur la troisième lecture du bill
incorporant le Grand-Tronc-Pa-
cifique, M. Monk, député de Jac-
ques-Cartier, a proposé un amendement
à la section 12 du bill, qui au-
torise la Cie à construire un embran-
chement à partir de la ligne princi-
pale, à près de 150 miles au nord de
la Rivière, jusqu'à la ville de Mon-
tréal.

L'acte d'incorporation du Grand-
Tronc-Pacifique laissait donc la com-
pagnie libre de faire ou de ne pas faire
ledit embranchement si important
pour tout le district de Montréal.

Voici l'amendement proposé par M.
Monk et secondé par M. Haggart :
"Ledit embranchement depuis la li-
gne principale de la section de Qué-
bec jusqu'à la ville de Montréal sera
commencé aussitôt que la compagnie
commencera l'exploitation de ladite
ligne et sera complétée jusqu'à Mon-
tréal en même temps que la ligne
principale elle-même jusqu'à Québec
sera complétée."

L'hon. Préfète se déclara contre
cet amendement déclarant que "Mon-
tréal n'avait rien à craindre, qu'il n'y
avait pas de danger, et que la ligne
du Pacifique et du Grand-Tronc-Pa-
cifique ne manqueraient pas d'attein-
dre bientôt la ligne principale du
Grand-Tronc-Pacifique."

De cette façon, la région au nord
de Montréal se trouve, par l'attitude
incompréhensible du Ministre, privé
d'une ligne pourtant bien nécessaire
et qui aurait rendu d'immenses ser-
vices à la colonisation.

M. le Ministre peut-il expliquer sa
singulière objection ?

LES PRIMES SUR LE PLOMB

Les propriétaires de mines de
plomb de la Colombie-Anglaise
ont réclamé l'imposition de droits
protecteurs élevés sur le plomb étran-
ger. Au lieu de se rendre à leur requête
le gouvernement a décidé d'accorder une
prime de quinze piastres pour chaque
tonne de plomb raffiné au Canada.

Les mineurs de plomb se
plaignent avec raison de
ce que leurs produits sont exclus du
marché américain, tandis que le
plomb des États-Unis et du Mexique
entre au Canada en payant un droit
insignifiant et fait une concurrence
ruineuse au plomb canadien.

Il est certain que l'industrie des mi-
nes de plomb a besoin d'être protégée
et encouragée. La Colombie-Anglaise
contribue dans une bonne proportion
au revenu du Canada, et personne, as-
surément, ne trouvera mal que le
gouvernement fasse quelque chose pour
sauver de la ruine ceux de ses établis-
sements industriels qui menacent de
disparaître. Au contraire, ceux qui
s'intéressent à l'avenir de notre pays
estiment que le gouvernement devrait
prendre des mesures plus sûres pour
assurer en permanence le succès de
l'exploitation de nos mines de plomb.

Le système des primes n'est et ne
peut être qu'un expédient temporaire
dont certains industriels se montre-
ront momentanément satisfaits, mais
qui sera toujours impuissant à as-
surer l'avenir de l'industrie nationa-
le.

Pour placer l'industrie du plomb et
toutes celles qui en découlent sur une
base solide et permanente, il faut as-
surer d'abord au producteur canadien
le marché domestique. Ce but ne
peut être atteint que par l'imposi-
tion de droits protecteurs.

Il peut être sage d'administrer un
stimulant pour commencer à rame-
ner à la vie un homme qui meurt de
faim; l'octroi d'une prime aurait
peut-être un effet semblable pour sa-
luer de la ruine totale une industrie
affaiblie par l'absence de protection
suffisante. Mais un homme ne peut
vivre longtemps de liquide tonifiant
sans nourriture substantielle, pas
plus que les industries d'un jeune
pays ne peuvent se maintenir dans
un état prospère, si on ne leur assure
au moins le marché intérieur.

Une prime est toujours une taxe
prélevée sur le peuple. Elle aidera
une industrie à produire à meilleur
compte; mais il ne sert de rien de
produire à bon marché à moins d'a-
voir un marché rémunérateur pour
les marchandises ainsi produites.

Au contraire, un tarif protecteur,
suffisamment élevé, cesse bientôt d'être
une taxe sur le peuple et consti-
tue pour l'industrie un élément de
permanence dans le succès que les
primes ne peuvent donner.

D'ici au 29 d'août

30 pour cent d'escompte sur tous
nos Meubles, Tapis et Garnitures de
maison. F. Lapointe, 1449 rue Ste-
Catherine, E. A.

LE SENTIMENT PUBLIC

Un homme d'affaires fort intel-
ligent et dont nous connaissons la
sûreté de jugement nous di-
sait hier :

"J'arrive d'un voyage dans le nord
de la province, de la région même
que le Grand-Tronc-Pacifique doit
traverser et ouvrir à la colonisa-
tion et à l'industrie, s'il faut en
croire les vues optimistes du parti
ministériel. Or, à ma grande sur-
prise j'ai constaté que, chez les
libéraux comme chez les conserva-
teurs le sentiment est tout à fait
hostile au projet du nouveau trans-
continental, tel que conçu et expo-
sé par sir Wilfrid Laurier. On dit
que la nouvelle voie entre Québec
et Winnipeg passera trop loin des cen-
tres habités, déjà s'écartera trop
des limites atteintes jusqu'aujour-
d'hui par les cols pour avoir
quelque influence sur le mouvement
colonisateur. Il y a dans notre
nord assez de terres colonisables,
pour suffire pendant de longues an-
nées au besoin d'expansion de nos
nationaux. Ces derniers n'ont pas
s'ensevelir dans les servitudes vici-
euses, à des milliers de
milles de tout centre ha-
bité, quand ils peuvent se tailler
un domaine dans le voisinage des
paroisses déjà peuplées."

"C'est l'impression générale que
le gouvernement va dépenser des
millions condamnés fatalement à
rester improductifs pendant de
longues années. Seuls les ama-
teurs de "sports", chasseurs, et
pêcheurs, les heureux et les oisifs,
devront utiliser la nouvelle
voie, qui passe au centre d'un
pays de chasse et de pêche, peuplé
de lacs, sillonné de rivières sans
nombre, un pays de montagnes qui
contient du bois, dit-on, mais fort
peu de terres colonisables."

Il est vrai que cette région n'est
guère connue, n'ayant jamais été
sérieusement explorée. Mais le gou-
vernement, tout comme le premier
venu, ignore l'aspect et les res-
sources naturelles, et son ignorance
s'explique pas au moment où il se
propose d'y construire à même les
fonds publics un chemin de fer qui
absorbera des millions.

Aucune compagnie privée n'aurait
consenti à se charger d'une entre-
prise aussi risquée. Le Grand-Tronc-
Pacifique en a généreusement aban-
donné la responsabilité à sir Wilfrid
et à ses collègues.

Le correspondant québécois du
Prix Courant constate aussi que
dans la vieille capitale le projet du
nouveau transcontinental n'est point
vu d'un œil favorable. Il écrit :

"Comme on devait s'y attendre, la
proposition du gouvernement fédéral
de construire une voie ferrée trans-
continentale a soulevé de la sym-
pathie et de violentes oppositions.
C'est à se demander même, dans un
milieu comme Québec, quel est le
sentiment de la majorité. Nous
en parlons au point de vue du mou-
vement commercial. Il est pour le moins
curieux de constater l'indifférence
avec laquelle cette rumeur a été
reçue. Bien des gens sont même
d'opinion que cet aboutissement à
Québec des deux immenses tronçons
du nouveau chemin de fer venant de
l'Atlantique et du Pacifique ne si-
gnifie pas grand-chose de bon pour
nous. Il y a aussi des citoyens
franchement hostiles au projet, et
qui n'en veulent pour aucune
considération. Mais, en général,
c'est l'apathie qui paraît être la
note dominante. Nous mentionnons
cet état d'âme de notre population
parce qu'il est caractéristique à
l'heure présente, et qu'il résulte
d'un fait spécial à Québec, à savoir
l'absence d'émancipations suffi-
santes de la part des journaux pu-
bliques. Il est vrai que les orga-
nes de publicité du dehors circulent
beaucoup dans toutes les classes de
notre population, mais ces questions
n'y sont pas traitées au point de
vue de Québec, et souvent même,
comme c'est naturel, avec une poin-
te d'hostilité à notre égard. Cuius
propter, si nous a paru utile
de remarquer que l'opinion publique
à été insuffisamment et mal-habile-
ment préparée à accepter une me-
sure qui intéresse Québec au pre-
mier chef, et dont l'influence, pour
l'avenir commerciale de notre ville,
est prépondérante. Aujourd'hui, ils
sont nombreux les citoyens qui pré-
fèrent servir les intérêts de Qué-
bec et assurer sa prospérité future
en faisant échouer le projet du nou-
veau transcontinental. Nous n'ex-
pliquons point cette attitude, mais
notre rôle de chroniqueur nous fait
un devoir de constater qu'elle existe."

A d'autres de juger si Québec
est toute la région avoisinante y
gagnerait ou y perdrait dans
le cours des choses et si dans un
cas de gain probable, il serait utile
ou simplement logique d'aller à la
réalisation du projet, à un point de
vue strictement d'affaires."

Ces craintes et ces hésitations ne
sont surprenantes point. Nous serions
plutôt surpris qu'elles eussent une
tendance favorable.

De fait, jamais entreprise ne sem-
blerait avoir été moins opportune et con-
traire avec moins de prudence.

On se demande vainement quel be-
soin il y a d'un autre chemin de fer
pour couper dans sa longueur l'étroite
bande de territoire qui s'étend de Lé-
vis à la Rivière du Loup.

La Gaspésie et le Bassin de la Baie
des Chaleurs sont bien desservies par
l'intercolonial. Une ligne peu coûte-
use traversant le bassin supérieur

de la Matapédia eût complété le ser-
vice des communications locales dans
cette partie du pays où le chemin de
commerce transcontinental n'ira se
fourvoyer.

Dans le nord de notre pro-
vince, le nous fait surtout des che-
mins de fer de colonisation rendant ac-
cessibles les terres non encore occu-
pées.

Tout le bassin nord du Lac Saint-
Jean, où des paroisses pleines d'ave-
nir se développent lentement, deman-
dent qu'un chemin de fer vienne ac-
tiver ses progrès. La vallée du Saint-
Maurice supérieur est dans le même
cas, ainsi que les régions de Labelle
au lac Témiscamingue.

Ce n'est pas un chemin de fer al-
lant de Québec à Winnipeg qui sera
d'aucune utilité pour développer ces
régions; il y faut des chemins de fer
de colonisation qui aboutissent immé-
diatement aux grands centres.

En aidant à leur construction, le
gouvernement rendrait de réels ser-
vices à notre province et au pays tout
entier, tandis qu'il engage inutilement
le crédit national en assumant
l'obligation de construire le gigantesque
tronçon de Winnipeg à Montréal.

C'est cette politique ruineuse que le
sentiment public condamne avec
énergie.

RIEN DE NATIONAL

I est assez plaisant d'entendre
sir Wilfrid Laurier et les orca-
nes libéraux proclamer "nationa-
lisme" le nouveau chemin de fer dont
le gouvernement veut faire cadeau au
Grand-Tronc-Pacifique.

De fait, il n'y a rien de national
dans le projet tel qu'il est conçu, puisque
le transcontinental du nord sera
soumis au contrôle d'une compagnie
étrangère, dont les quartiers gé-
néraux seront peut-être à Montréal,
mais dont la direction sera indépen-
dante des autorités fédérales comme
ses intérêts seront communs avec
ceux d'un pays qui nous est hostile.

Tout le monde sait que les princi-
paux intérêts du Grand-Tronc-Pa-
cifique sont ceux de la compagnie
au Canada, et que cette compa-
gnie fera tous ses efforts pour diri-
ger de ce côté le trafic du Grand-
Tronc-Pacifique. Le capital investi
dans le Grand-Tronc-Pacifique, vient d'Angle-
terre ou du pays voisin, c'est ce mé-
me Grand-Tronc-Pacifique qui aura des
intérêts prépondérants dans la nouvelle
puissance qu'on est en train de fonder.

Le Canada va être appelé à payer
la moitié du coût de la construction
du Grand-Tronc-Pacifique, et à ga-
rantir le coût de l'autre moitié.
Pourtant, il n'aura qu'un vote à en-
registrer dans un bureau de direction
qui comptera une douzaine de mem-
bres.

Les détenteurs d'obligations fourni-
ront la balance du capital exigé pour
la construction de la voie et sa mise
en opération; mais ils n'ont pas voix
délibérante dans les conseils de la
compagnie.

Il y aura \$18,000,000 de capital ga-
ranti. Les détenteurs des parts de ce
capital auront le pouvoir de voter
aux assemblées des actionnaires dans
la mesure qui leur sera accordée par
les actionnaires à ces assemblées. Ce-
la peut signifier un seul vote par
million de piastres.

Vient ensuite les \$20,000,000 d'ac-
tions privilégiées, dont les dé-
tenteurs "devront" sous tous les rap-
ports pour des droits d'actionnaires".
Ce qui leur donne un vote par cent
piastres, soit 200,000 votes.

Vient enfin le stock ordinaire ou
capital-actions, \$25,000,000, qui don-
ne droit à un vote par cent piastres,
soit 250,000 votes.

Le stock ordinaire pourra donc te-
nir en échec les stocks privilégiés et
ordinaire réunis, et comme c'est la
compagnie du Grand-Tronc-Pa-
cifique qui se réserve pour une période
de cinquante ans, on peut s'attendre
qu'elle dirigera à sa guise l'exploita-
tion du nouveau transcontinental et
toutes les affaires du Grand-Tronc-
Pacifique.

On peut tout de suite en conclure
que le gouvernement du Canada va
dépenser bien des millions pour alimen-
ter de notre commerce un port
américain et un système de chemins
de fer dont les principaux intérêts
sont aux États-Unis.

C'est résultat sera la grande œuvre
de la politique de sir Wilfrid Lau-
rier.

Il serait exagéré de prétendre que
c'est là quelque chose de bien nationa-
lisme.

Enfin, voici un remède contre les
microbes. Il était temps.

Ce remède est à la portée de tout
le monde : ce sont les poissons.

Il résulte de savantes expériences
qu'un poisson, mis dans un bocal
d'eau saturée de microbes tubercu-
leux ou autres, avale les bacilles, dé-
truit les microbes et n'éprouve au-
cun ennui personnel.

De telle sorte qu'on peut boire sans
crainte l'eau du bocal et manger le
poisson, ce qui est le comble de l'hy-
giène.

Plusieurs journaux de Paris don-
nent des renseignements sur le ma-
riage, tout prochain de M. C. Fel-
letan.

Le "Gaulois" affirme que le fi-
ancé a modifié quelque peu la cou-
pe de sa barbe et qu'une certaine
recherche se manifeste dans sa te-
nue.

Le "Gil Blas" rapporte que la
fiancée, Mlle Denise, a trente-
quatre ans. Elle est brune, jolie,
grande et forte. Elle professe à l'é-
cole de jeunes filles de la rue Mo-
ntrouge et est chargée de la cin-
quième. Elle appartient à cette éco-
le depuis la rentrée d'octobre 1902.

Elle est la sœur d'un ancien huis-
sier, M. Denis, qui, après avoir ac-
cêté l'étude de Goutti, rue Mon-
martre, est allé s'installer à Ha-
noi. Enfin le "Figaro" dit que M.
Pelletan vient de recevoir de sa ma-
jorité le roi d'Italie le grand cor-
don de l'ordre des Saints-Maurice-
et-Lazare.

On se perd en conjectures au mi-
nistère de la marine, sur les mo-
tifs de cet honneur. Peut-être est-
ce un cadeau de nocces?

Les journaux avaient signalé l'an-
nonce, à la mairie de Vevey (Suisse),
de la publication de mariage de
l'archiduc Léopold avec Mlle Adamo-
vic. Un de nos confrères parisiens don-
ne, sur la cérémonie, quelques dé-
tails :

"C'est par une belle matinée de juil-
let, qu'à eu lieu, en toute simplicité,
dans la commune de Vevey, le ma-
riage de M. Léopold Wollfing avec
Mlle Adamovic, pour laquelle l'ex-
archiduc d'Autriche renonça aux gran-
des minutes avant huit heures, le
c couple quittait l'hôtel Beau-Séjour et
gagnait à pied la mairie, sans être
importuné par les badauds. Léopold
Wollfing était en habit; sa jeune com-
pagne paraissait fort émue sous une
robe de soie gris-vert."

"Les témoins étaient MM. Joseph
Fontanel, adjoint de la commune, et
Charles Gottret, frère du maire ingé-
nieur. Et le seul assistant à ce ma-
riage d'un ex-archiduc d'Autriche,
était le garde de l'endroit, M. Catil-
lat, qui avait indiqué au jeune couple
le chemin de la mairie. Les deux
époux, accompagnés de M. Gottret,
mère, et de leurs témoins, se sont en-
tendus rendus à l'église catholique de
la petite localité devant laquelle
stationnait la nouvelle s'étant rap-
peler rapidement répandue — de nombreux curieux."

"Le mariage a été béni par M. l'abbé
Blanchard, de Genève, qui a pro-
noncé une courte allocution dans la-
quelle il a rappelé, selon l'usage, les
devoirs réciproques des époux. Puis,
M. Marchal, curé de Vevey, a dit une
messe basse. A l'issue de cette
dernière cérémonie, terminée à neuf
heures, les mariés ont quitté Vevey
pour un court voyage de nocces."

Tel est l'épilogue d'une fable roma-
nesque qui fit quelque bruit dans les
cours d'Europe.

Les chinois sont grands amateurs
de spécialités pharmaceutiques. Un
consul anglais signale même ce pays
comme un débouché précieux pour les
fabricants de pilules.

Le consul appelle aussi l'attention
sur le fait que les Chinois commen-
cent à se servir de savon pour leur
toilette, mais les savonnettes sont
d'autant plus appréciées qu'elles sont
teintes de couleurs agréables et en-
veloppées dans des papiers alléchant.

Le parfum ne serait, paraît-il, qu'un
accessoire, le plaisir des yeux étant su-
prême pour un Chinois, à celui de
l'odorat olfactif.

Parmi les anecdotes tragiques ou
douloureuses qui surgissent nombreu-
ses dans les annales médicales, il en
est parfois de comiques — telles sont
par exemple, les recherches faites par
un médecin anglais, quelque peu ima-
ginatif. Persuadé que l'alimentation
a une grosse influence sur le caractè-
re, — ce dont personne ne doute d'ail-
leurs, — il a voulu préciser l'effet de
certains aliments et a dressé une
longue liste à laquelle chacun peut
recourir suivant son désir.

Vient-on d'être énergique et con-
rageux ? Il faut manger du bœuf,
nous dit le voisin d'outre-Manche.

Lorsqu'on voit tout en noir, que
les hommes vous semblent tous mau-
vais, c'est qu'on a mangé trop de
porc, qui excite au pessimisme. Le
mouton rend mélancolique, et le veau
donne la faiblesse de caractère, à tel
point que les amateurs de viande rôtie
seraient généralement des maris fa-
ibles "se laissant battre par leur
femme". — Voilà un bon conseil pour
les femmes, qui dans le ménage dé-
sirent "porter la culotte". On n'en
finirait plus, si l'on voulait citer tous
les proverbes extravagants de
chaque mets en particulier; appren-
ez seulement que le lait et les œufs
rendent les femmes gracieuses et spi-
rituelles, que les pommes rendent in-
telligent, et que la moutarde donne
de la mémoire. On croyait généra-
lement qu'elle ne montait que jusqu'au
nez ?

REUNION DU CABINET PROVINCIAL

Hier avant-midi les ministres pro-
vinciaux ont eu une courte réunion
aux bureaux du gouvernement, rue
Saint-Jacques, sous la présidence de
l'hon. S. N. Parent, arrivé d'Ottawa
à Montréal samedi soir. Étaient
présents l'hon. A. Robitaille,
l'hon. H. Archambault, l'hon. Lo-
mer Gouin, l'hon. J. J. Guérin, M.
A. G. Daughy, ancien secrétaire de
l'hon. H. T. Dufy, et M. Cus-
tave Grenier, secrétaire du conseil
exécutif.

Plusieurs députés de la Législa-
ture ont rencontré les ministres,
entre autres : MM. Achille Bergeron,
J. B. Préfont, Cyrien Doris,
M. Chénier.

Les directeurs de la compagnie
russo-canadienne, ayant en tête M.
de Struve, frère du consul général
de Russie, qui se proposent d'éta-
blir l'industrie de l'alcool méthy-
lique, près de Labelle, ont eu une
entrevue avec l'hon. M. Parent.

MM. U. S. Archambault et Hono-
ré Gervais, C.P., directeurs de
l'école Polytechnique de l'Université
Laval, ont aussi rencontré les mi-
nistres au sujet de l'allocation faite
à cette institution.

Quelques nominations auraient été
faites, mais elles ne seront ren-
dus officielles qu'après la sanction
du lieutenant-gouverneur.

66 DEGRES AU-DESSUS DE ZÉRO

Aimez-vous les ballons ? on en voit
partout. Hier, au-dessus de Paris,
ils étaient quatre qui semblaient
jouer aux quatre coins, carдинаux.

Il est proche, sans doute, le temps
où nos vœux levés vers l'immensité
cristalline ne pourront percevoir le so-
leil que difficilement. Il sera masqué
par la foule des aéronefs "de mal-
tires" ou de "louage" des aéronefs
omnibus et des aéronefs-flacres.

Leur est impossible, de-
sormais, de ces coquins de faux-cols
doubles, de les donner en toile au-
tenthénique au prix où ils sont vendus.
L'autre jour, l'un de ces chimistes
— et non des moindres — fut implacable-
ment condamné, mais le juge, porteur
sans doute d'un faux-col à la mode,
ne put s'empêcher de déclarer "qu'en
vendant ces faux-cols onze sous, la
maison en donnait certainement pour
leur argent aux acheteurs."

Le chimiste dut, en entendant cet
aveu, se rengorger dans son faux-
col !

— Un nouveau genre de vol, qui at-
teste l'ingéniosité sans cesse renou-
vée de la vie à Paris.

Il s'agit du "vol à l'enterrement."
On va voir comme c'est ingénieux et
combien il est étonnant qu'on n'y ait
pas songé plus tôt.

Ainsi que chacun a pu le constater,
dans la maison où ont lieu des obsè-
ques, on pénètre aisément.

Il suffit de sauter gravement et d'un
air contrit. Les parents se disent :
— Voilà un invité que je ne recon-
naissais pas, mais il doit avoir été in-
scrit sur la liste par notre tante, ou
notre cousin, ou... —

Bref, ça va tout seul.

Et alors, qu'avaient imaginé les
filous en question ?

Il se répandaient dans les pièces de
l'appartement, et, dès que s'offrait le
moment propice, ils faisaient main
basse sur n'importe quel objet de
prix.

Le tour était joué.

Ces exploits furtifs s'étaient, de-
puis quelque temps, multipliés avec
tant d'abondance, que la police a été
mise en campagne.

On a pincé trois de ces voleurs à
"la noire."

Leur jugement promet des révéla-
tions précieuses.

L'HON. JUGE DUBUC

NOUS ne pouvons qu'applaudir à
l'acte de justice un peu tardive
que le gouvernement Laurier
vient d'accomplir envers l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc.

Notre distingué compatriote par
son talent et ses vraies connaissances
— ces dernières fera honneur à ses
nouvelles fonctions.

Sous le titre : "Le nouveau juge en
chef du Manitoba", le "Canada" pu-
blié.

"Le gouvernement Laurier mérite
des félicitations particulières pour
la haute nomination qu'il vient de
faire dans la personne de l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc. On
verra en effet dans notre lettre d'Ottawa
que l'hon. juge Dubuc qui était
juge pûné de la Cour du banc du roi
du Manitoba a été nommé juge en
chef de ce tribunal, c'est-à-dire juge
en chef de la province du Manitoba."

Notre distingué compatriote par
son talent et ses vraies connaissances
— ces dernières fera honneur à ses
nouvelles fonctions.

Sous le titre : "Le nouveau juge en
chef du Manitoba", le "Canada" pu-
blié.

"Le gouvernement Laurier mérite
des félicitations particulières pour
la haute nomination qu'il vient de
faire dans la personne de l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc. On
verra en effet dans notre lettre d'Ottawa
que l'hon. juge Dubuc qui était
juge pûné de la Cour du banc du roi
du Manitoba a été nommé juge en
chef de ce tribunal, c'est-à-dire juge
en chef de la province du Manitoba."

Notre distingué compatriote par
son talent et ses vraies connaissances
— ces dernières fera honneur à ses
nouvelles fonctions.

Sous le titre : "Le nouveau juge en
chef du Manitoba", le "Canada" pu-
blié.

"Le gouvernement Laurier mérite
des félicitations particulières pour
la haute nomination qu'il vient de
faire dans la personne de l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc. On
verra en effet dans notre lettre d'Ottawa
que l'hon. juge Dubuc qui était
juge pûné de la Cour du banc du roi
du Manitoba a été nommé juge en
chef de ce tribunal, c'est-à-dire juge
en chef de la province du Manitoba."

Notre distingué compatriote par
son talent et ses vraies connaissances
— ces dernières fera honneur à ses
nouvelles fonctions.

Sous le titre : "Le nouveau juge en
chef du Manitoba", le "Canada" pu-
blié.

"Le gouvernement Laurier mérite
des félicitations particulières pour
la haute nomination qu'il vient de
faire dans la personne de l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc. On
verra en effet dans notre lettre d'Ottawa
que l'hon. juge Dubuc qui était
juge pûné de la Cour du banc du roi
du Manitoba a été nommé juge en
chef de ce tribunal, c'est-à-dire juge
en chef de la province du Manitoba."

Notre distingué compatriote par
son talent et ses vraies connaissances
— ces dernières fera honneur à ses
nouvelles fonctions.

Sous le titre : "Le nouveau juge en
chef du Manitoba", le "Canada" pu-
blié.

"Le gouvernement Laurier mérite
des félicitations particulières pour
la haute nomination qu'il vient de
faire dans la personne de l'un des
nôtres, l'hon. juge Joseph Dubuc. On
verra en effet dans

On donne une attention très spéciale aux commandes reçues par la maille.

Nos magasins sont fermés tous les soirs à 6 heures, excepté le Samedi.

Dupuis Frères

Cette Vente de Lingerie

GRANDE FOULE et.....
GRAND ENTHOUSIASME

Il y a eu foule au département de la lingerie samedi durant la soirée, bien que notre annonce n'ait paru que ce jour-là, les nombreuses personnes qui ont visité le département et constaté nos bas prix deviennent nos annonceurs et nous font une réclame plus directe que celle des journaux, l'élan est maintenant donné et la demande pour nos robes de nuit à 40c, 50c et 75c ira en augmentant jusqu'à ce que ce lot soit épuisé, nos prix pour certaines lignes dans ce lot spécial sont plus bas que les prix de la manufacture.

\$1.00—Costumes et Robes pour Fillettes—\$1.00

Nos ventes de Samedi soir et Lundi ont fait une forte brèche dans ces petits costumes, il y a encore à peu près toutes les grandes robes mais en moindre quantité, la balance est disposée sur une même table, votre choix sur toutes les grandes robes pour \$1.00.

GILETS et BLOUSES en TRICOT de LAINE
"GOLFERS" pour DAMES

Tout ce qu'il y a de plus nouveau dans le genre, Gilets blancs avec boutons de fantaisie, Blouses en tricot dans les nuances en vogue de rouges, bleu-marine et vert avec pois blancs, aussi noir, et noir et blanc, nous offrons le choix le plus varié dans ces nouveaux "Golfers" aux prix suivants:

\$1.25, \$1.50, \$1.75, \$2.00, \$2.25, \$2.50 et \$3.00

Couvertures pour Lits "Douillettes"

La demande pour nos couvertures à prix réduits est considérable, les lignes annoncées à \$1.25 et \$1.75 sont déjà épuisées et il nous reste une quantité limitée dans la ligne à \$1.00, le choix est plus grand dans les lignes que nous annonçons à 40c, 50c, 60c, 75c et 85c.

FLANELLES D'OPERA—LE PLUS GRAND CHOIX A MONTREAL
Nouveaux dessins, couleurs à la mode, vous pouvez choisir sur près de 200 pièces dans ces nouvelles Flanelles françaises, au 1er plancher, ancienne bâtisse.

FLANELLETTES—Notre Importation d'Automne
FLANELLETTES UNIES à partir de 5c.
FLANELLETTES DE FANTAISIE à partir de 6c.
FLANELLETTES à 10c, ligne spéciale, grand choix, différents dessins et couleurs pour robes de maison.
FLANELLETTES à 22c, fin cachemire, couleurs et dessins imitant les Flanelles d'Opéra, nous avons un choix très varié dans cette dernière ligne, excellente valeur à 22c.

Jupons
Noirs en
Sateen
Mercerisé



VALEURS SPECIALES AUX PRIX SUIVANTS: 50c, 75c, 95c et \$1.25.

Jupes de Robes Noires

Jupes de Robes en Vélours noir avec figures de fantaisie ou appliquées de soie noire, absolument toutes les grandeurs au même prix, la meilleure valeur encore offerte pour \$2.75.

Rubans Nouveaux

Notre Importation d'Automne nous arrive
Nous vendons un Ruban de soie taffetas noir, blanc et crème, largeur 5 1/2 pouces pour 25c.

Autres Lignes Spéciales

Rubans de couleurs et de fantaisie à 15c.
Et notre table de Rubans de toutes couleurs et toutes largeurs à 20c.

Réouvertures des Classes
Fournitures pour Ecoliers

Crayons, plumes, porte-plumes, papier, cahiers, courroies en cuir, peignes, broches pour les cheveux, broches pour les dents, broches pour les ongles, broches pour les chaussures, boîtes de toilettes, savon, pots et bols, en pierre Anglaise pour lavemains, deux grandeurs à 65c et 75c.



BUSTE de
LEON XIII

Travail artistique, ressemblance parfaite, hauteur 13 1/2 pouces, prix fini ivoire \$1.15
Travail artistique, ressemblance parfaite, hauteur 13 1/2 pouces, prix fini bronze \$1.35

DUPUIS FRERES
Le Grand Magasin Départemental de l'Est
1571-1589 Rue Ste-Catherine, En Ville

Chez les Nôtres... aux Etats-Unis

LOWELL, Mass.,
9 août 1903.

Huit poursuites en dommages résultant de l'explosion de la paroisse ont été enregistrées par John J. et William A. Hogan, Owen H. Rogers, James D. Whyte et Kate Lafrance, parce que leurs propriétés ont été complètement détruites. Elizabeth Davis, William Davis, Mary Bristol, Baniste, Masdon et Nathan A. Carp poursuivent pour dommages à la propriété et pour blessures corporelles. Dans quelques cas, les poursuites sont très considérables.

Une jolie cérémonie de mariage a eu lieu jeudi matin, dans l'église Saint-John, North Chelmsford. Le Rév. J. Schofield, curé de la paroisse, officiait. M. Frédéric Lantollet, de cette ville, a conduit à l'autel Mlle Lillian Simard, de North Chelmsford. Les témoins étaient M. Georges Simard, frère de la mariée et Mlle Clara J. McCoy.

Le chœur a chanté la messe de Roseway, les solistes étant rendus avec succès par Mmes Yvonne et Antoinette Montmarquet, de cette ville.

Emile Goyette, un garçon âgé de 8 ans, s'est fracturé une jambe en tombant d'une voiture. Il s'amuse avec quelques petits camarades. Les autres s'amusent à faire des sauts sur le sol, et il est la jambe prise dans une des roues.

Comme ses compagnons étaient tout à la fois, ils ne s'aperçurent pas de la chute, et tiraient de plus belle la voiture, ce qui amena fatalement la fracture de la jambe.

Le Dr. Rochette a été appelé à prodigier ses soins à l'enfant.

T. S. Norton, un palefrenier de Lawrence, a loué un cheval samedi après-midi, à un jeune homme qui a dit s'appeler Joseph Laporte. Le jeune homme a déclaré qu'il avait l'intention de se rendre à Dracut pour avoir quelque argent de l'auteur de ses jours.

Depuis ce temps, le palefrenier est comme sourd. Il est légendaire même, il regarde, mais ne voit rien venir.

On prétend cependant que le cheval est en route pour Lawrence, accompagné de la police, mais que le prétendu Laporte a disparu.

Amédée Bélanger, une des victimes de l'explosion de la poudrerie de Saint-Roch, demandera \$25,000 de dommages par la voie de son avocat D. J. Donahue.

Bélanger est encore à l'hôpital St-John, où il est très souffrant, mais on croit qu'il pourra quitter son lit de douleurs dans peu de jours.

WORCESTER, Mass.

Alex. Lamarche, un jeune homme de 15 ans, est disparu du domicile de ses parents, 72 rue Belmont, et l'on ignore où il a dirigé ses pas.

Le poste central a été mis au courant de l'affaire.

Albert Lachapelle conduisait à l'autel, ces jours derniers, Mlle Adèle Dion. La cérémonie solennelle eut lieu à l'église de Saint-Nom de Jésus, et M. le curé Perrault a chanté un grand-messe et donné la bénédiction nuptiale. Servaient de témoins: MM. Adélard Dion et Lachapelle.

Elias J. Dupuis et Mlle Henriette St-Georges ont été mariés à St-Antoine, par M. l'abbé Grenier. Les témoins étaient Mlle Floride St-Georges et M. Médie St-Georges. Après la cérémonie, déjeuner de robes chez le frère de la mariée, M. Thomas St-Georges, 14 rue Mason, et départ du couple nouveau pour Chicopee Falls.

John Begeant, âgé de 20 ans, est parti, jeudi matin, du domicile de ses parents, 81 rue Lamartine, et n'a pas été revu depuis. Le jeune homme a des fréquentes absences d'esprit et sa mère est dans une anxiété facile à concevoir.

Il portait lors de son départ, un veston noir et pantalons verts, chemise et chapeau noirs. Son signalement a été fourni à la police.

Mme Pierre Lucier, la mère de la fameuse famille de ministres Lucier, vient de quitter la troupe après un voyage d'agrément au Cap Cod et dans les Montagnes Blanches.

En dépit de ses quatre-vingt et une années, Mme Lucier jouit d'une excellente santé et passera le reste de la belle saison à la campagne. Elle est à Mass. pour retourner ensuite dans son foyer à Worcester.

GARDNER, MASS.

M. Henri Robichaud a épousé, mardi Mlle Rose Côté, fille de M. Augustin Côté, Messie à 7 heures, au St-Roch. Garçon et fille d'honneur, M. Alphonse Robichaud et Mlle Marie Côté.

Sadie Young, âgée de 18 ans, qui s'est déjà évadée de trois institutions où on l'avait internée en attendant sa majorité, vient encore de faire parler d'elle en volant à Athol. On l'a trouvée à South Gardner. Elle avait \$7 en argent, des lunettes et un sac à main. Elle a été ramenée à Athol.

La jeune fille volant la police, est entrée dans un restaurant et a été par une autre porte. Mais le chef avait vu Sadie, il la poursuivit en toute hâte et la trouva dans un garde-manger. Elle accepta l'indignité avec une sourde. Ramenée à Athol.

WOONSOCKET, R. I.

Charles J. Hétu vient de recevoir une lettre de son beau-frère, Joseph Hétu, ancien journaliste de cette ville, et maintenant soldat du 1er régiment de cavalerie aux Philippines. Ce dernier écrit qu'il a récemment à certains engagements assez terribles. Dans l'un d'eux, il a eu son cheval tué.

LOWELL, Mass.,
9 août 1903.

Le soldat ajoute que les indigènes sont d'une nature absolument sauvage et ils détestent les étrangers. Houde assure qu'avant l'arrivée des soldats dans l'île isolée où il se trouve, aucun blanc n'y avait mis le pied.

M. Alexandre Vanasse, de la rue Social, contremaître du département des cartes à la Nourse, revenait de dîner mercredi, lorsqu'il fut pris d'une hémorragie subite du nez.

Le saignement fut abondant et ses compagnons d'ouvrage inventèrent tous les moyens imaginables pour le faire cesser. M. Vanasse saignait depuis une heure lorsqu'il fallut enfin songer à recourir aux soins d'un médecin. M. Vanasse se transporta à sa demeure et y fit venir le Dr J.-E. Laferrière qui put réussir à arrêter le sang.

M. Henri Dubanel, de Putnam, Conn., qui a subi une opération à l'hôpital de Woonsocket mardi dernier, est retourné dans ses foyers.

ARCTIC CENTRE, R. I.

Charles Capron, de Riverpoint, âgé de 41 ans, est tombé subitement malade au coin des rues Weybosset et Matheson, à Providence, vers 5 heures jeudi après-midi et est mort dans la pharmacie de la Hall and Co. Co. Il était sur le point de prendre le tramway pour se rendre dans la ville et il fut transporté à la pharmacie par les officiers de police McGarrity et McGuire, qui avaient été témoins de son malaise subit.

Le Dr Griffin fut appelé, mais Capron était mort, lorsqu'il arriva chez Hall and Lyon. Il donna la permission de transporter le corps à l'établissement de pompes funèbres des frères Boyce.

Capron était plombier de son métier, et jusqu'au moment où il y a trois semaines, il tomba malade, il était à l'emploi de l'imprimerie de cotonnades d'Ipouange. Il était en pension chez sa sœur, Mme Michael O'Neil, de l'avenue Young, en cette localité, depuis le décès de son frère, et était sous les soins du Dr Mack.

Ce dernier lui avait recommandé de se faire recevoir à l'hôpital St-Joseph de Providence, attendu que son cas était grave. M. Capron, accompagné de Mme O'Neil, avait quitté Riverpoint à 2 heures après-midi pour se rendre, croit-on, à l'hôpital St-Joseph.

M. Capron était veuf, sa femme étant morte il y a quelque temps. Il souffrait d'hémorragies causées par l'usage de l'opium, et sa vie était misérable. On attribue sa mort à la maladie dont il souffrait.

Les derniers varloxeux dans la municipalité de Coventry ont été renvoyés de l'hôpital isolé, et on espère que cet établissement sera bientôt à l'abri de la maladie dont il souffrait.

David Jodoin, un petit garçon employé à la fabrique Valley Queen de Riverpoint, a eu la main droite prise dans un piquet. L'index a été horriblement cassé, mais il pourra probablement être sauvé. On transporta le blessé chez le Dr Darby qui lui donna les soins nécessaires.

TRON, N. Y.

J. Sénécal, charpentier, de la rue Oris-Kany, s'est fait tuer accidentellement, jeudi, par un fil chargé d'électricité, au coin des rues Factory et Remsen. Sénécal se rendait à l'école, et il fut frappé à la poitrine, par un fil qui se trouvait soudainement déchargé du poteau. Le malheureux mourut des suites de ses blessures.

Le Dr Montmarquet fut appelé en toute hâte, mais la victime était déjà morte à son arrivée. Le coroner Cleghorn n'a pas voulu tenir une enquête avant d'être au courant de toutes les circonstances qui entourèrent cette mort horrible.

Sénécal, qui était très bien connu à Cohasset, faisait autrefois partie du corps de police. Il laisse une femme et quelques enfants. Le coroner paraît bien résolu à tenir une enquête sévère.

MANVILLE, R. I.

M. J.-B. Poulin est décédé après une maladie de 5 ans, la consommation. M. Poulin n'était âgé que de 28 ans et en avait passé vingt à Manville. Il était né à St-Ephrem d'Epiphanie et il laisse dans le deuil sa mère Mme J.-B. Poulin, née Philomène Benoit, son épouse Déla Dupuis, trois fils, Jérôme, Joseph et Hermas, deux filles, Mlle Clara et Doris. Le défunt a aussi trois frères qui lui survivent. M. Victor de Manville, Joseph et Georges de Whitinsville, deux sœurs, Mme Misael Fréreau de St-Ephrem et Mlle Marie-Louise de ce village. M. Poulin était un des vieux membres de la société St-Jean-Baptiste.

Mme Etienne l'atouade, qui souffrait de paralysie depuis nombre d'années, est tellement bien qu'elle peut marcher et sortir de la maison maintenant.

Maria Doria, âgée de 13 ans, fille de M. Théophile Doria et Mme Marie Cloutier, est décédée. Elle a succombé à la consommation, après six mois de maladie.

Marie Doria est née à St-Zéphirin de Courval, comté d'Yamaska, P. Q.

Elle demeurait à Manville depuis 18 mois. Elle laisse pour la pleurer, outre ses père et mère, trois frères, Adélard, Joseph, et Ernest; cinq sœurs, Amélie, Honorine, Olive, Alida et Aurèle.

WEBSTER, MASS.

Achille Ménard, 29 ans, fils de M. Maurice Ménard, est mort subitement au club Gagnon, rue High, après avoir joué une partie de pool.

Ses amis l'ont soutenu sur le berceau pour lui donner de l'air et faire venir un médecin, mais il a expiré avant l'arrivée de celui-ci.

Le défunt souffrait de la maladie de Bright depuis quelque temps et ne jouissait pas d'une bonne santé. Lui survivent ses père et mère et deux sœurs: Mmes Joseph Chabot et A. J. Riendeau.

CLAREMONT, N. H.

M. et Mme Delphin Collin, son fils Emile et Mlle Eugénie sont partis jeudi soir pour Montréal où ils vont reconduire Mlle Marie-Louise Collin qui doit entrer comme novice au noviciat Notre-Dame des Annonciades. Plusieurs amies s'étaient réunies jeudi soir chez M. Collin pour souhaiter à cette jeune demoiselle tout le succès qu'elle peut désirer dans la carrière qu'elle veut embrasser. Mme Collin se rendra à Verchères, P. Q.

NORTH BROOKFIELD, Mass.

Le Rév. J. E. Berger, curé de la paroisse Ste-Anne de No. Brookfield a intenté une action à Missal Dulude pour diffamation. Procès au mois de mars 1904.

MARLBORO, MASS.

La Révérend Sœur Marie-Alexandrine, supérieure de l'Académie de Sainte-Anne depuis quatre ans, vient d'être nommée à Saint-Henri, P. Q. La Révérend Sœur Marie-Anne, de Central-Falls, R. I. la remplacera à l'ouverture des classes.

FITCHBURG, MASS. H.

Dennis Collin a reçu avis ces jours derniers, de la mort de sa mère, Mlle Hélène Collin, à Nelson, près de Keegan. La défunte était âgée de 62 ans et laisse deux fils et deux filles.

DRUMMONDVILLE

10 août 1903.

Mlle Rose Allen McAffrey, de Nicolet, ainsi que Mlle A. Girard, de Montréal, sont en promenade chez M. David Hébert.

M. et Mme Emery Pelletier, de Montréal, étaient en voyage de noces chez MM. Lamare et Gagné, au commencement de la semaine dernière.

M. Alfred Mitchell, et sa fillelette sont venus passer quelques jours chez Mlle V. Mitchell.

Mlle Henri Hains est revenue d'un voyage à Montréal.

Mlle Marie-Louise Charest passe quelques jours chez son oncle M. A. Lamare.

Mlle Céline Lapelle, qui était en promenade chez son beau-père, M. J. A. Bissonnette, est retournée dans sa famille.

MM. J. R. Hébert, marchand, de St-Léonard, et Lucie Rousseau, de Montréal, étaient en visite chez des amis, dimanche 3 courant.

MM. Omer Bousquet, de Montréal, étaient en visite chez M. J. A. Bousquet la semaine dernière.

M. le Dr J. E. Blondin, d'Arthabaska, était de passage à Drummondville la semaine dernière, en route pour Bonaventure.

Mmes Marie-Rose et Antoinette Bernard, de Grandby, sont en promenade chez M. J. A. Gosselin.

Mlle Flore Milot, de Ste-Monique, est en visite chez Mlle J.-O. Montplaisir.

Sœur intime et pleine de charmes, Mlle M. Lamer et Gagné, en l'honneur de M. et Mme Emery Pelletier, de Montréal.

M. Edmond Lasserre, de Concordia, Kansas, était en promenade chez M. le notaire Robillard la semaine dernière.

Mlle Emélie Ducloux est revenue d'une promenade à Upton.

Mlle Adèle et Emélie Lasserre sont venues poursuivre leur cours au couvent des Sœurs de la Providence, de cette ville.

Mlle L. C. Ducloux, de Montréal, et Fitzgibbon, de Upton, sont en visite chez Mlle E. Ducloux.

Mlle Léonard de Wissham-Ouest, est en promenade chez les Diles Robins.

LES TROIS SCEAUX DU PAPE
On sait que les Souverains Pontifes se servent de trois sceaux. Le premier, gravé sur un anneau, représente saint Pierre dans une barque et porte en exergue le nom du Pape. C'est l'anneau du Pêcheur qui fut employé, pour la première fois, par le pape Calixte III, en 1455.

Le second sceau, formé de deux coins, sert à sceller les bulles pontificales. Le troisième, formé de deux coins, sert à sceller les lettres apostoliques. Les bulles pontificales, qui sont reliées par un cordonnet au parchemin des bulles pontificales. Ce sceau pontifical d'un côté les images de saint Pierre et de saint Paul, de l'autre le nom du Pape régnant. Il est orné au cardinal d'un sceau particulier, parce que c'est la chancellerie pontificale qui expédie les bulles. L'emploi du sceau de plomb remonte au pape saint Léon. Le plus ancien sceau de plomb pontifical conservé au Vatican est celui du pape Hildebrand, il porte la date de 821.

Enfin, le troisième sceau est un caducée aux armes pontificales du Souverain Pontife. Il sert pour la correspondance particulière du pape.

Une personne sur quatre souffre de hémorroïdes

Contre lesquelles l'Onguent du Dr Chase est un remède absolu et garanti.

Une personne sur quatre souffre plus ou moins des hémorroïdes, des hémorroïdes, quelques-unes ne connaissent pas la nature de leur maladie et d'autres n'ont pas entendu parler de l'Onguent du Dr Chase comme étant le seul remède absolu et garanti contre cette ennuyeuse maladie.

Si vous souffrez d'hémorroïdes, de vers ou d'une maladie quelconque de la peau, interrogez vos voisins sur cette grande préparation. Elle est devenue populaire comme résultat des nouvelles relatives à ses mérites que les amis se racontent les uns aux autres.

Le portrait et la signature du Dr A. W. Chase, le fameux auteur du "Onguent des recettes" sont sur chaque boîte.

La Cie S. CARSLLEY

Limitée

La Cie S. CARSLLEY

Limitée

FERME AUJOURD'HUI A 5.30 HEURES P.M.

UNE VENTE DE COUPONS

Qui se Poursuit sous de Merveilleux Auspices

La Cie S. CARSLLEY

Limitée

La Cie S. CARSLLEY

Limitée

FERME AUJOURD'HUI A 5.30 HEURES P.M.

UNE VENTE DE COUPONS

Qui se Poursuit sous de Merveilleux Auspices

Les variétés sont plus nombreuses, les valeurs supérieures à celles offertes précédemment dans toute autre vente similaire. Les clients ont noblement secouru nos efforts en montrant et en recommandant leurs achats à leurs amis. Nous constatons que nous avons de plus en plus de monde et que les ventes grossissent chaque jour.

COMBIEN DE TAPIS VOUS FAUT-IL

Pour Couvrir cette Chambre, Madame?

Nous avons un bon nombre de Coupures de Tapis Tapestry, Bruxelles, velours, Wilton et Axminster, que nous allons vendre à

25 POUR CENT D'ESCOMPTE

Nos coupures sont de longueurs dépareillées contenant moins de 30 verges.

CARPETTES SAHARA

FONT UNE COUVERTURE DE PLANCHER JOLIE ET DURABLE

Elles sont d'une qualité très pesante, en superbes nouveaux dessins, grandeur pour couvrir à presque toutes les pièces.

Une de 2 x 2 1/2 vgs coûtera \$2.40 Une de 3 x 3 vgs coûtera \$4.05

Une de 2 x 3 vgs coûtera 2.80 Une de 3 x 3 1/2 vgs coûtera 4.75

Une de 1-2 x 3 vgs coûtera 3.30 Une de 3 x 4 vgs coûtera 5.65

Une de 3 1/2 x 4 1/2 verges coûtera 7.65

MEUBLES POUR REpondre A VOS BESOINS

Nous ne vivons qu'à jour d'un succès permanent. Les qualités et les valeurs ci-dessous contribuent admirablement à atteindre cette fin.

15 canapés recouverts en velours fleur, plusieurs dessins au choix, siège élastique, frangés tout autour. Valeur \$6. Prix de vente, chacun \$4.90

75 berceuses, siège savatier, en chêne et noyer ondulé, fini acacia, dossier sculpté à la main, superbement finis. Valeur \$3.00. Tant qu'il y en aura, chacun \$2.25

9 tables de salle à manger, fini chêne doré, 6 parties fortes et bien gravées, s'allongeant jusqu'à 6 1/2 pieds. Valeur \$7.00. Prix de vente, chacune \$5.50

45 chaises en fer, pourvues de baguettes, en bois et non peintes en cuivre, fini blanc, en quatre largeurs. Valeur \$2.00. Prix de vente, chacune \$1.50

15 chaises d'étudiants, couverture en jute et en imitation de cuir, très spacieuses et confortables. Valeur \$5.00 chacune. Prix de vente, chacune \$3.90

50 chaises de salle à manger, dossier en sculpture en bois, barreaux de fantaisie, superbement finis, de couleur chêne doré. Valeur \$1.00. Prix de vente, chacune 74c

LAMPES INCANDESCENTES

Réduisent le compte de gaz de moitié, tout en donnant une lumière plus claire, plus brillante, plus sûre, plus économique, plus durable, plus complète avec tous les accessoires, pour 45c

AVEZ-VOUS BESOIN D'UN SERVICE A THE

Services à dîner en porcelaine anglaise, fini à la mode, nouveaux et riches, dominés, couleurs variées. Prix de \$12. Notre prix, \$8.70

LA CIE S. CARSLLEY, LIMITEE

1765 à 1785 Notre-Dame, 184 à 194 St-Jacques, MONTREAL

ECHOS D'YAMACHICHE

(Spécial au "Journal")

10 août 1903.

Hier au prône, M. le curé fit la lecture d'une lettre pastorale de Mgr Cloutier, évêque de Trois-Rivières, prescrivant des prières publiques dans tout le diocèse, pour remercier Dieu de l'heureux avènement de Pie X.

A l'issue de la grand-messe, les cloches sonnèrent à toute volée, et le Te Deum, suivi du verset et de l'oraison Pro gratias agendis, fut chanté solennellement, à la même intention.

M. l'abbé Avila Milot, vicaire de Notre-Dame de Chicago, fit le sermon. Le jeune prêtre s'est très bien acquitté de sa tâche, et sa touchante

TEMPERATURE

Bureau météorologique, Toronto, 10.—
Il y a eu des averse aujourd'hui dans la région de la capitale. Dans l'après-midi et dans l'est des provinces maritimes. Il a fait beau dans les autres parties du Canada.

TEMPÉRATURES MINIMA ET MAXIMA.
Victoria, 52-62; Calgary, 48-60; Winnipeg, 48-62; Qu'Appelle, 48-66; Port Arthur, 48-56; Perry Sound, 48-72; Toronto, 50-72; Ottawa, 56-74; Montréal, 56-72; Québec, 56-72; Halifax, 52-78.

PROBABILITÉS :—
Vallée d'Ottawa et Haut St-Laurent.—Gents de sud-est, tournant graduellement au sud-ouest et à l'ouest. Variables avec averse et tonnerre en quelques endroits.

Bas St-Laurent et Gaspé.—
Vents modérés à forts, tournant à l'est et au sud; généralement beau aujourd'hui. Averse de soir ou mercredi.

IL L'ÉCHAPPE BELLE

Un bambin de 5 ans, fils de M. J. B. Vinet, épicière, reçoit de graves blessures internes, hier, au cours d'un accident de voiture.

Emile Vinet âgé de cinq ans, enfant de M. J.-B. Vinet, épicière, coin des rues Saint-Jacques et Craig, a vu la mort de bien près hier matin, vers neuf heures.

Le jeune enfant était assis avec le commis de M. Vinet sur le siège d'une voiture en face de l'épicerie et n'attendait que le moment de partir, lorsque par accident, la voiture de M. E. Beau, boucher, arrivant par derrière trappa l'un des roues de la voiture, et le choc eut pour résultat de renverser le jeune enfant et son compagnon sur le pavé. Alors le cheval de M. Vinet prit peur et dans sa fuite entraîna le jeune Emile qui était mêlé dans les guides, et à une distance d'un arpent environ la voiture lui passa sur le corps. Des voisins s'empressèrent de le relever et de le transporter chez ses parents.

Un médecin fut appelé et constata que le blessé avait de nombreuses contusions et des blessures internes. Ce n'est que par hasard, disent les témoins de l'accident si l'enfant n'a pas été tué du coup.

VAISSEAU DE GUERRE ALLEMAND DANS NOTRE PORT

Le croiseur de deuxième classe "Gazelle", sous le commandement du capitaine Orila, est accosté au quai Jacques-Cartier depuis hier après-midi.

Pour la première fois nous avons dans notre port la visite d'un navire allemand. Elle porte le nom de "Gazelle" et elle semble avoir toute l'élégance et l'agilité du gentil animal dont elle porte le nom.

Partie de Québec à cinq heures hier matin, elle est arrivée au quai Jacques-Cartier à quatre heures hier après-midi.

"Gazelle" est un croiseur de deuxième classe dont la capacité est de 3,000 tonnes. Il porte dix gros canons et 15 autres petits à tir rapide. Il file 21 nœuds à l'heure. Son équipage se compose de 250 hommes qui sont tous de solides marins.

Il est sous le commandement du capitaine Orila, le pavillon Allemand flotte au mât de derrière.

KNEELAND EST ENTÉTÉ

Pour la 5ème fois, il est arrêté par la police pour avoir commenté la bible en public et troublé la paix

John Kneeland, l'imprimeur devenu prédicateur, et dont le cerveau est, quelque peu déséquilibré par la manie religieuse préchant à ses concitoyens hier soir sur la rue. La police l'avait déjà averti d'avoir à cesser ses prédications en plein air, mais l'amour des âmes est plus fort que la loi des hommes, et Kneeland foulant aux pieds la défense faite, pris sans doute d'une subite inspiration apportée par la lecture de la Bible, se posta sur la rue Notre-Dame, et commença à exhorter les passants. Un constable vint l'interpeller et le coupé à l'éloquence de l'évangéliste, qui comparait hier devant le recorder pour y débattre une nouvelle amende. Cela aura-t-il pour effet de le guérir de sa folie religieuse?

PASQUALE PARISI ADMIS A CAUTION

Pasquale Parisi, accusé du meurtre d'Albino Marchioni a été admis à caution hier, par l'honorable juge W. H. W. sur requête de son avocat, M. Edouard Fauré. Il est assez rare qu'un prisonnier, accusé de meurtre et condamné à subir son procès, soit ainsi admis à caution; mais vu la faiblesse de la preuve faite par la Couronne à l'enquête préliminaire, la requête a été accordée. L'avocat de l'accusé prétend pouvoir prouver clairement l'innocence de son client.

MATELOTS DECEUTEURS

Young Combers, Antonia Silver et John Lyman sont trois matelots du steamer "Manchester". Depuis l'arrivée du navire dans le port, les trois marins se refusent à travailler, et à quelques heures, prenaient la fuite après avoir obtenu un permis de venir se balader par nos rues. Le capitaine porta plainte à la police et hier les constables Trudeau et Dico arrêtaient les trois prévenus qui ont comparu en cour sous l'accusation d'avoir déserté leur navire. L'enquête aura lieu aujourd'hui.

D'ici au 29 d'août

30 pour cent d'escompte sur tous meubles, tapis et garnitures de maison. F. Lapointe, 1449 rue St-Catherine, Est.

LE CONSEIL FAIT DE LA BONNE BESOGNE

Nos édiles profitent de la séance d'hier pour régler plusieurs questions importantes qui menaçaient d'être éternisées

On est pourtant en vacances et rarement le conseil de ville a-t-il été aussi occupé de la semaine dernière. Pas de longs discours, pas de récriminations, pas de prises de bec, rien de tout cela. M. M. les édiles ont travaillé avec calme à la lecture des divers rapports, et il y en avait un grand nombre et de très importants, se sont contentés de les adopter, puis de temps à autre quelques questions pour compléter les renseignements qu'ils avaient déjà eus.

C'étaient des rapports de la voirie, des finances, des incendies dont nous avons donné la teneur à mesure qu'ils ont été adoptés par ces commissions respectives.

Il en est, cependant, qui ont provoqué de la part de nos édiles des observations un peu plus étendues.

CONDUITES SOUTERRAINES

C'est ainsi que le crédit de \$1,300 recommandé par les finances en faveur de ce service, fait dire au maire qu'avant d'aller plus loin dans cette affaire, il s'entretient définitivement avec les compagnies intéressées.

M. l'échevin Laporte répond que toutes les compagnies se sont unanimement déclarées prêtes à s'entendre pour arriver à un mode de construction soit par la ville ou par une des compagnies réunies ensemble pour l'exécution de l'entreprise en commun.

Un honneur le maire-Pas tous les jours on a une telle construction de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

M. l'échevin Laporte dit qu'il n'a pas terminé le rapport de la voirie, mais qu'il a pu en dire quelques mots. Il y en a une qui a coûté 3 millions de conduites depuis un mois.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

mauvais tour à son collègue M. l'échevin Gallie quand il a crié "next meeting" après la lecture du rapport des finances recommandant de faire au prix de \$15,000 les expropriations requises pour l'agrandissement des abords du pont Wellington.

S'il avait su ce que M. Gallie sait et que nous savons, il n'aurait pas renvoyé le rapport à une autre séance.

Il trouvera de plus amples explications dans le budget supplémentaire que le gouvernement d'Ottawa va présenter incessamment au parlement.

LE MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE SHERBROOKE

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on promit \$6,000 pour les réparations et la voirie demanda en conséquence des souscriptions. Ces souscriptions furent faites et la voirie put exécuter les travaux pour \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000. Mais l'autre jour, au moment de faire les travaux pour environ \$3,000.

On se rappelle les faits. Ce mur de soutènement, de la rue Sherbrooke dans la partie Est est tombé en ruine. Constatation faite, on prom